



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



TC/34/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 24 août 1998

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Trente-quatrième session
Genève, 30 mars - 1^{er} avril 1998

COMPTE RENDU

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa trente-quatrième session à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 1998. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent rapport.
2. La session est ouverte par M. Joël Guiard (France), président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/34/1.

RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. M. A. Bould (Royaume-Uni, président du TWA) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles a tenu sa vingt-sixième session à Montevideo (Uruguay) du 10 au 14 novembre 1997. Le compte rendu détaillé de cette réunion a été publié sous la cote TWA/26/11. Au cours de la session, le TWA a achevé ses travaux sur le projet de principes directeurs d'examen du soja (révision) en vue de le soumettre au comité pour adoption. Il a aussi achevé ses travaux sur les projets de principes directeurs d'examen du seigle (révision), du trèfle souterrain et du tournesol (révision) en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Toutefois, les principes directeurs d'examen du tournesol nécessiteront au préalable quelques modifications supplémentaires de la part du sous-groupe. Le groupe de travail a en outre procédé à l'examen (qu'il devra poursuivre lors de sa prochaine session) des projets de principes directeurs d'examen de la fève, de la féverole, du brome, du cotonnier (révision), du pavot, du chou-navet et du tabac. Le groupe de travail a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il s'est félicité des progrès récents accomplis dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM et de sa mise à jour bimestrielle. Le Bureau de l'UPOV a réalisé une démonstration et a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de formuler des observations susceptibles d'en améliorer l'utilisation en relation avec les plantes agricoles.

b) Il a de nouveau proposé que les documents de l'UPOV soient disponibles sous forme électronique. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen seront disponibles sous forme électronique vers la fin de 1997, mais a souligné que d'autres documents importants devraient aussi être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM.

c) Il a pris note de l'achèvement ou de l'amélioration des derniers documents sur l'analyse pluriannuelle de la distinction (analyse COYD) et l'analyse pluriannuelle de l'homogénéité (analyse COYU). Il a convenu que ces analyses ne sont en principe destinées qu'aux espèces allogames, mais que rien n'empêche de les appliquer également aux plantes autogames si toutes les autres conditions sont remplies. De même, rien n'empêche d'appliquer le document TWC/11/16, en principe établi pour les cultures autogames, aux cultures allogames si toutes les autres conditions sont remplies.

d) Il a de nouveau examiné la définition d'une plante hors-type proposée au comité par les groupes de travail techniques sur les plantes fruitières (TWF) et sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), et a proposé une définition différente plus conforme avec le texte de la convention. Il a aussi précisé que, bien qu'ils soient des plantes hors-types, les mélanges ne seront pas considérés comme tels aux fins de l'examen de l'homogénéité.

e) Il a pris note de l'élaboration par l'expert de l'Afrique du Sud d'un document sur l'harmonisation des termes techniques utilisés dans les principes directeurs d'examen et

l'indication des niveaux d'expression des caractères (TWF/28/7), qui permet de comprendre plus facilement les diverses situations existantes et ainsi d'éviter des formulations différentes pour décrire des situations analogues. Il devra toutefois étudier le document de façon plus approfondie.

f) Il a étudié la possibilité d'utiliser pour le tri préalable des variétés en vue de la réalisation des essais en culture de caractères ou d'autres indications ne figurant pas dans les principes directeurs d'examen. Il poursuivra l'examen de cette question pendant sa prochaine session.

g) Il a étudié la possibilité d'utiliser l'électrophorèse pour l'examen DHS des plantes allogames et a finalement créé un sous-groupe spécial pour poursuivre l'examen de cette question. De nombreux experts, y compris tous les experts des obtenteurs, se sont prononcés totalement contre une telle utilisation.

h) Il a débattu et débattera de nouveau de certains problèmes relatifs au colza et présentera les problèmes au Comité technique et au Comité administratif et juridique (examen de l'homogénéité, hétérogénéité en ce qui concerne la stérilité mâle, différents degrés de la stérilité mâle).

i) Il a convenu de faire figurer dans tous les questionnaires techniques le texte type relatif aux variétés génétiquement modifiées.

j) Il a demandé au Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) de diviser les principes directeurs d'examen de la fève, de la féverole en principes directeurs d'examen distincts pour la fève et la féverole et a fait des observations sur plusieurs autres principes directeurs d'examen élaborés par le TWV et intéressant aussi le TWA.

5. Le TWA tiendra sa vingt-septième session à Angers (France) du 23 au 26 juin 1998. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du seigle (révision) en vue de les soumettre au comité pour adoption, et d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du cotonnier (révision), du brome, de la féverole (révision), du radis chinois, de la chicorée à café, du lotier, du riz (révision), du trèfle souterrain, du tournesol (révision), de la canne à sucre, du tabac, du navet, de la navette (révision) et de la moutarde blanche. Outre les principes directeurs d'examen, les questions suivantes devraient être examinées : base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM, tri préalable des variétés, application de l'électrophorèse aux variétés allogames, nouveaux allèles pour les céréales.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs (TWC)

6. M. J. Law (Royaume-Uni, président du TWC) déclare que son groupe a tenu sa quinzième session à Budapest (Hongrie) du 3 au 5 juin 1997. Le compte rendu détaillé de cette session a été publié sous la cote TWC/15/18. Les principaux éléments qui en ressortent sont les suivants :

a) Disque compact ROM de l'UPOV : le TWC s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne le disque compact ROM de l'UPOV et a répondu à certaines questions en suspens.

b) Programme DUST du Royaume-Uni : le TWC a pris note du fait qu'il existe une version améliorée du programme DUST pour le fortran 90 (DUST9) et un prototype du programme DUST utilisable sous Windows (DUSTW). Il a demandé aux experts de vérifier le prototype et de signaler à l'expert du Royaume-Uni toute erreur éventuelle ou possibilité d'amélioration. Afin de rendre public le programme DUST, qui est disponible gratuitement, le groupe de travail a élaboré le document TWC/15/17 qui contient des informations détaillées sur ce programme.

c) Caractères observés visuellement : le TWC a débattu d'une méthode consistant à se fonder sur des seuils pour évaluer statistiquement les caractères observés visuellement et a convenu de constituer un groupe d'intérêt spécial qui recueillera des données auprès de l'Allemagne, du Danemark, de la France, d'Israël, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni afin de réaliser une étude plus approfondie sur les possibilités qu'offre une telle méthode.

d) Norme de population : le TWC a longuement débattu et continuera de débattre du choix de la norme de population appropriée et des difficultés rencontrées à cet égard par certains phytotechniciens. Il a approuvé une version révisée du document TWC/11/16 sur l'examen de l'homogénéité dans les espèces autogames et soumettra cette version au comité pour approbation.

e) Caractères mesurés des espèces autogames : le TWC a entamé des discussions qu'il entend poursuivre sur la meilleure façon d'évaluer les données mesurées en ce qui concerne les espèces autogames.

f) Diminution du nombre des échantillons de référence : le TWC a débattu et continuera de débattre des possibilités de réduire le nombre des variétés de référence à observer chaque année en ne vérifiant annuellement, dans le cadre d'un essai triennal, qu'un tiers de ces variétés ou en recourant à d'autres méthodes non équilibrées.

g) Questions découlant des travaux du BMT : le TWC a débattu de plusieurs méthodes à la suite d'une demande faite au cours de la dernière session du BMT. Il recueillera des données auprès de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, d'Israël, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et étudiera diverses méthodes à partir des données recueillies dans le cadre d'un groupe d'intérêt spécial.

h) World Wide Web (WWW) : le TWC a examiné certains projets visant à mettre à disposition des techniques statistiques et mathématiques sur le WWW et à suivre l'évolution de ces projets. Il offrira à l'avenir non seulement la liste de ses documents mais aussi d'autres documents. Il a accepté l'offre du Royaume-Uni de créer un groupe de discussion par courrier électronique, ouvert à tous les experts du groupe de travail, dans le cadre duquel les questions étudiées par les trois groupes d'intérêt spécial pourront être librement examinées.

i) Dépendance spatiale : le TWC a commencé d'examiner la question de la dépendance spatiale et poursuivra l'examen de cette question à sa prochaine session.

7. Le TWC tiendra sa seizième session à Melle (Belgique) du 16 au 19 juin 1998. Au cours de cette session, il prévoit d'aborder ou de reprendre l'étude des questions suivantes : rapport sur des points présentant un intérêt particulier pour le groupe de travail, qui ont été soulevés au cours de la trente-quatrième session du comité; questions soulevées par d'autres groupes de travail techniques; rapport sur des faits nouveaux dans les États membres; base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM; analyse d'images; traitement des caractères observés visuellement; examen de l'homogénéité; questions découlant de la quatrième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et du groupe d'intérêt spécial; conception de parcelles incomplètes, diminution du nombre des échantillons de référence; amélioration de la communication; télécommunications, logiciels échangeables et adresses : liste des documents statistiques établis par le TWC, liste des documents statistiques contenant des recommandations ou des méthodes pouvant présenter un intérêt pour les groupes de travail techniques, élaboration de programmes d'ordinateur pour l'examen DHS (réponses sur DUST9, DUSTW et d'autres programmes éventuels); évolution dans le domaine du World Wide Web. Le groupe de travail a déjà été invité à tenir sa dix-septième session en Finlande.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

8. M. C. Barnaby (Nouvelle-Zélande, président du TWF) indique que son groupe a tenu sa vingt-huitième session à Wageningen (Pays-Bas) du 8 au 12 septembre 1997. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWF/28/10, le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'abricotier japonais et du néflier en vue de les soumettre au comité pour adoption définitive. Il a aussi achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes de pommier, de la vigne et des porte-greffes de poirier en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a également abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des agrumes (révision) et de l'actinidia. Le TWF a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il s'est félicité des progrès récents accomplis dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM et de sa mise à jour bimestrielle. Le Bureau de l'UPOV a réalisé une démonstration et a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de faire part de leurs observations pour en améliorer l'utilisation dans le domaine des plantes fruitières.

b) Il a de nouveau proposé que les documents de l'UPOV soient disponibles sous forme électronique. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen seront disponibles sous forme électronique vers la fin de 1997, mais a souligné que d'autres documents importants devraient aussi être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM. Tant que l'UPOV n'aura pas pris de décision définitive sur la politique à suivre, les documents devraient être mis à disposition sous forme électronique sur demande.

c) Il a de nouveau examiné la définition d'une plante hors-type proposée au comité par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et a approuvé cette définition, à l'exception de la dernière phrase qu'il a proposé de modifier de façon à préciser que les mélanges ne constituent pas des plantes hors-types au sens strict mais que, aux fins de l'examen de l'homogénéité, ils devraient être considérés comme tels.

d) Il a convenu que les nouvelles méthodes non encore utilisées pour l'examen de la distinction ne devraient pas être employées pour le tri des variétés en vue de la réalisation des essais, à moins qu'il n'existe une étroite corrélation entre certains résultats (par exemple, des bandes dans le cas de l'électrophorèse) et un caractère morphologique ou physiologique utilisé dans les principes directeurs d'examen.

e) Il a félicité l'expert de l'Afrique du Sud, auteur d'un document sur l'harmonisation des termes techniques utilisés dans les principes directeurs d'examen et pour l'indication des niveaux d'expression des caractères (TWF/28/7), qui permet de comprendre plus facilement les diverses situations existantes et ainsi d'éviter des formulations différentes pour décrire des situations analogues.

f) Il a longuement débattu de la possibilité d'établir des principes directeurs d'examen distincts pour les variétés fruitières et pour les porte-greffes et a finalement opté pour une solution espèce par espèce. Il a convenu d'élaborer des principes directeurs d'examen distincts pour les porte-greffes de pommier et de *Pyrus*.

g) Il a examiné plusieurs solutions possibles face aux problèmes rencontrés dans l'examen de la précocité du pommier.

h) Il a pris note des débats qui ont eu lieu dans le TWC, le TWO et le BMT et a fait part en particulier de son intérêt pour la révision du document sur les normes de population et l'homogénéité. Il est arrivé à la conclusion que l'analyse d'images offre actuellement des possibilités supérieures aux techniques "nouvelles"; il suivra donc les débats sur cette question au sein du TWO.

i) Il a pris note avec intérêt d'un rapport sur l'instabilité dans les variétés multipliées par voie végétative.

9. Le TWF tiendra sa vingt-neuvième session à Coolangatta (Australie) du 9 au 14 novembre 1998. Pendant cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes de pommier, de la vigne (révision), du noyer (révision) et des porte-greffes de *Pyrus* en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il envisage par ailleurs d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen des agrumes (révision), du prunier européen (révision), de l'actinidia (révision), du poirier (révision), des porte-greffes de *Prunus* et des porte-greffes de noyer. Comme le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), il a convenu d'attendre que les projets de principes directeurs d'examen aient atteint un stade d'élaboration plus avancé avant de les soumettre à discussion pendant sa session. À cet effet, il a institué un système spécial de "sous-groupe par correspondance" donnant la liste des experts intéressés par les espèces, ceux-ci étant invités à faire parvenir leurs observations sur le dernier projet à un expert principal, qui s'assurera que seuls des projets sur le point

d'être terminés seront présentés lors de la session. Le groupe de travail compte en outre examiner les questions suivantes : rapport mis à jour du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) relatifs à l'examen de l'homogénéité; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; examen des variétés de porte-greffe; normalisation des principes directeurs d'examen.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

10. M. Joost Barendrecht (Pays-Bas, président du TWO) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers a tenu sa trentième session à Svendborg (Danemark) du 1^{er} au 5 septembre 1997. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWO/30/12, le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du bouvardia en vue de les soumettre au comité pour adoption. Le TWO a également achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du cymbidium, du limonium et de *Ficus benjamina* en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a par ailleurs abordé ou repris l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du chrysanthème et du zantedeschia. Le TWO a par ailleurs débattu d'un certain nombre de points :

a) Il a de nouveau étudié en détail l'utilisation de l'analyse d'images dans l'examen DHS de plantes ornementales. Il s'est intéressé principalement à l'utilisation de cette technique pour accélérer la mesure des caractères existants, stocker les données, les utiliser aux fins de la sélection des variétés proches et stocker des photographies sous forme numérique. Le sous-groupe spécial d'experts sur l'analyse d'images poursuivra le travail de recherche qu'il a entrepris au sujet des tests d'étalonnage des stations d'essai sur le rosier et se réunira de nouveau à la fin de 1998.

b) Il s'est félicité des progrès récents accomplis dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et de sa mise à jour bimestrielle. Il a assisté à une démonstration de la base de données faite par le Bureau de l'UPOV et a demandé à tous les experts d'étudier le disque et de faire des observations visant à en améliorer l'utilisation dans le domaine des plantes ornementales. Il a proposé d'abandonner l'échange de listes de variétés examinées, étant donné que cette information est disponible sur le disque UPOV-ROM. À cet effet, il conviendrait que les experts techniques aient plus facilement accès à ce disque au niveau national et un plus grand nombre d'exemplaires devraient être distribués à chaque État membre si cela est nécessaire.

c) Il a de nouveau proposé que les documents de l'UPOV soient disponibles sous forme électronique. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen seront disponibles sous forme électronique vers la fin de 1997, mais a souligné que d'autres documents importants devraient aussi être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM. Tant que l'UPOV n'aura pas pris de décision définitive sur la politique à suivre, les documents devraient être disponibles sous forme électronique sur demande.

d) Il a proposé la définition modifiée ci-après pour l'expression plante hors-type :
"Est considérée comme hors-type toute plante qui, dans l'expression d'un caractère de la

plante tout entière ou d'une partie de celle-ci, présente une différence par rapport à la variété proprement dite, compte tenu de l'espèce à laquelle elle appartient. Un mélange est considéré comme étant une plante hors-type."

e) Il a convenu que les nouvelles méthodes non encore utilisées pour l'examen de la distinction ne doivent pas être employées pour le tri des variétés en vue de la réalisation des essais à moins qu'il n'existe une étroite corrélation entre certains résultats (par exemple, des bandes dans le cas de l'électrophorèse) et un caractère morphologique ou physiologique utilisé dans les principes directeurs d'examen.

f) Il a félicité l'expert de l'Afrique du Sud, auteur d'un document sur l'harmonisation des termes techniques utilisés dans les principes directeurs d'examen et pour l'indication des niveaux d'expression des caractères (TWF/28/7), qui permet de comprendre plus facilement les diverses situations existantes et ainsi d'éviter des formulations différentes pour décrire des situations analogues.

g) Il a étudié une fois de plus la question des variétés ornementales reproduites par voie sexuée et a étudié les essais comparatifs de nouvelles variétés organisés par des obtenteurs de certains pays européens. Il a toutefois estimé qu'il existe actuellement peu de possibilités de rapprochement entre les essais comparatifs des obtenteurs et l'examen DHS pour la protection des variétés végétales compte tenu de leur finalité radicalement différente.

h) Il a examiné le problème que pose l'évaluation d'une homogénéité acceptable pour les variétés reproduites par semences dans des espèces dont les variétés ont été jusqu'à présent multipliées par voie végétative, dès lors qu'il n'existe aucune variété reproduite par voie sexuée qui puisse servir de point de départ.

i) Il a examiné le problème relatif à la première demande déposée pour une variété d'une espèce nouvelle et a traité de la difficulté d'obtenir des informations sur d'autres matériels végétaux ou variétés de cette espèce ainsi que sur leur vente, en vue de décider si cette variété peut être considérée comme nouvelle et distincte; un échange d'informations a eu lieu sur la procédure adoptée par divers pays à cet égard. Il n'a pas pu définir quel "degré de sélection" était nécessaire pour que le matériel végétal sélectionné dans la nature ou sur marché local puisse être protégé.

j) Il élaborera un document à l'intention du comité sur la question de savoir si l'incorporation d'un vecteur dans une autre variété par greffe aboutirait à une nouvelle variété, en prenant comme illustration un cas ancien concernant le pélargonium et un nouveau concernant l'euphorbia.

k) Il a convenu que, dans tous les questionnaires techniques, il devrait être demandé si la variété proposée est une variété génétiquement modifiée; la question devra être libellée dans des termes aussi généraux que ceux approuvés pour les principes directeurs d'examen du colza.

11. Le TWO tiendra sa trente et unième session à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 16 au 21 novembre 1998. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du cymbidium, du limonium et de *Ficus benjamina* en vue de

les soumettre au comité pour adoption. Il abordera ou reprendra l'étude des principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), du cyprès, du chamelaucium, du guzmania, de l'hippeastrum, de l'iris, de l'anigozanthos, de la lavande, du laurier rose, du pommier ornemental (révision), du pentas, du pétunia, de l'hévée, du tagète, du thym, de l'osteospermum, du poinsettia (révision), du gerbera (révision) et de l'eustomia. Compte tenu de la longue liste d'espèces pour lesquelles il est prévu d'élaborer des principes directeurs d'examen, il a mis au point un système spécial de "sous-groupe par correspondance" dans le cadre duquel les experts intéressés par les espèces sont inscrits sur une liste et priés d'envoyer leurs observations sur le projet le plus récent à un "expert principal", qui s'assurera que seuls les projets pratiquement définitifs seront soumis au cours de la session. Le TWO compte aussi examiner les questions suivantes : analyse d'images; examen des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée; cas spéciaux dans des espèces nouvelles; harmonisation des principes directeurs d'examen; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; base de données informatisée centrale.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (T WV)

12. M. B. Bar-Tel (Israël, président du TWV) indique que le Groupe de travail technique sur les plantes potagères a tenu sa trente et unième session à Valence (Espagne) du 24 au 28 novembre 1997. Au cours de cette session, dont le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWV/31/21, le TWV a examiné des projets de principes directeurs d'examen de la mâche (révision), de l'ail, de l'oignon (révision) et de l'échalote, de la rhubarbe (révision) et de la ciboule, qu'il a achevés en vue de les soumettre au comité pour adoption. Le TWV a également examiné (en partie dans le cadre de sous-groupes qui lui ont rendu compte de leurs travaux) des projets de principes directeurs d'examen du radis d'été, d'automne et d'hiver, du radis de tous les mois, de l'aneth, du poireau, du gombo, du pavot et un nouveau projet de principes directeurs d'examen de l'ail et les a achevés en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il s'est félicité des progrès récents accomplis dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et de sa mise à jour bimestrielle. Il a assisté à une démonstration de la base de données faite par le Bureau de l'UPOV et a demandé à tous les experts d'étudier le disque et de faire des observations visant à en améliorer l'utilisation dans le domaine des plantes potagères.

b) Il a de nouveau proposé que les documents de l'UPOV soient disponibles sous forme électronique. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen seront accessibles sous forme électronique vers la fin de 1997, mais a souligné que d'autres documents importants devraient aussi être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM.

c) Il a de nouveau examiné la définition d'une plante hors-type proposée au comité par le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) et le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et a adopté la définition proposée par le TWA

pour les plantes hors-types et celle proposée par le TWO pour les mélanges.

d) Il a pris note du document TWF/28/7 élaboré par des experts de l'Afrique du Sud sur l'harmonisation des termes techniques utilisés dans les principes directeurs d'examen et pour l'indication des niveaux d'expression des caractères, qui permet de comprendre plus facilement les diverses situations existantes et ainsi d'éviter des formulations différentes pour décrire des situations analogues.

e) Il a pris note des difficultés rencontrées dans l'examen de l'homogénéité des hybrides des plantes potagères à fécondation libre et a proposé d'appliquer le critère d'homogénéité relative dans le cadre de l'examen.

f) Il a pris note de la faible source de variation génétique dans les variétés d'ail en l'absence de reproduction sexuée et demandera conseil au Comité technique.

13. Le TWV tiendra sa trente-deuxième session à Slupia Wielka (Pologne) du 29 juin au 3 juillet 1998. Au cours de cette session, il étudiera en vue de les soumettre au comité pour adoption, les principes directeurs d'examen du radis d'été, d'automne et d'hiver (révision), de l'aneth, de l'ail, du poireau (révision), du gombo (*Abelmoschus esculentus*), du pavot, du radis de tous les mois (révision). Il examinera ou réexaminera en outre, dans la mesure du temps disponible, des documents de travail concernant les principes directeurs d'examen du basilic, de la fève (révision), du céleri rave (révision) et céleri (révision), de *Cucurbita moschata*, du chou frisé (révision), du fenouil, de l'artichaut, du raifort sauvage, de la chicorée à café, du chou-rave (révision), de la lentille, du romarin officinal, du chou-navet (révision), du navet et de la chicorée. Le groupe de travail compte aussi examiner les questions suivantes : présentation générale des principes directeurs d'examen, variétés génétiquement modifiées, offres pour l'examen de la résistance aux maladies.

QUESTIONS SOUMISES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

14. Le comité prend note du document TC/34/3 regroupant les principaux points et questions qui ont été examinés ou soulevés et qui lui sont soumis : i) pour décision; ii) pour information et pour décision éventuelle et iii) pour information.

I. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR DÉCISION DU COMITÉ

Utilisation des analyses COYD et COYU

15. Le comité prend note des paragraphes 1 à 5 et du paragraphe 86 du document TC/34/3 l'informant de l'utilisation des analyses COYD et COYU, des principales raisons pour lesquelles plusieurs experts de différents groupes de travail techniques ne sont pas en faveur de l'utilisation des analyses COYD et COYU, de la proposition de s'écarter, dans certains cas, du seuil de 1% et d'appliquer un seuil de signification de 5%, ainsi que de la proposition visant à conserver les paragraphes 31 et 32 de l'introduction générale comme solution de remplacement par rapport à l'analyse COYU. Le Comité technique admet que plusieurs experts doivent encore acquérir de l'expérience dans l'utilisation des analyses COYD et

COYU pour d'autres espèces, tout en insistant sur le fait que le document publié sous la cote TC/33/7 a été adopté en vue d'être utilisé pour les espèces allogames et qu'il ne doit pas exister de stratégie de rechange mais qu'il convient d'essayer d'appliquer ce document. Si le nombre de variétés est trop limité, le document offrira une autre solution possible avec le critère de la PPDS à long terme. Le comité demande en particulier au TWV de réexaminer la question et d'étudier l'application de l'analyse à d'autres espèces de plantes potagères. Le comité demande en outre au TWC d'étudier les possibilités de mieux expliquer la méthode et de la rendre plus facile à utiliser. En outre, la méthode sera mieux acceptée par les différents groupes de travail techniques si des experts du TWC participent à des sessions d'autres groupes de travail techniques.

Indications visant à permettre de trouver la méthode appropriée

16. Le comité prend note des paragraphes 6 à 9 du document TC/34/3. Il note les efforts déployés en vue de réduire les coûts d'une collection de référence en incluant, dans le cadre d'un examen de trois ans, uniquement un tiers de la collection de référence chaque année. Le TWC étudiera aussi d'autres possibilités. Le comité note en outre que, tout en ayant proposé d'adopter une version révisée du document TWC/11/16, le TWC continuera d'étudier les problèmes liés à son application et en particulier aux difficultés rencontrées par plusieurs phytotechniciens pour trouver la norme de population appropriée. À cet égard, il prend note des problèmes indiqués dans le document TWC/15/15. Le comité encourage le TWC à continuer l'étude qu'il a commencée en la matière.

Amélioration du document TWC/11/16 sur l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces multipliées par voie végétative

17. Le comité prend note des paragraphes 10 et 73 du document TC/34/3 et du document TC/34/5 contenant une version révisée du document TWC/11/16. Il approuve finalement le document TC/34/5, qui remplacera donc le document précédent TWC/11/16 pour l'examen de l'homogénéité des espèces autogames et des espèces multipliées par voie végétative, sous réserve des éventuelles modifications proposées par le comité de rédaction et des quelques corrections à apporter. Le comité a aussi pris note de l'existence d'un document plus ancien (TWC/14/4), qui contient des explications supplémentaires en ce qui concerne l'utilisation du document précédent TWC/11/16 et qui, toutefois, sera également applicable au document TC/34/5.

Normes de population pour les hybrides d'espèces à fécondation libre

18. Le comité prend note des paragraphes 11 et 61 du document TC/34/3 qui proposent que, s'agissant des hybrides simples d'espèces à fécondation libre caractérisées par une forte dépression génétique ou des lignées parentales non homogènes multipliés par voie végétative, seules des normes d'homogénéité relative soient utilisées. Le comité indique finalement qu'il n'est pas opposé, d'une façon générale, à un tel principe, mais qu'il a besoin de davantage de renseignements et, en particulier, d'un exemple illustrant concrètement les difficultés rencontrées et contenant une étude de la structure de l'hybride. Si les parents ne sont pas

homogènes, le service national devra les voir. Si le déposant ne veut pas présenter les parents, le service devra refuser d'appeler hybride la variété proposée. Plusieurs experts insistent sur le fait qu'un service national réalisant des examens officiels devra toujours vérifier si la variété proposée est ou non un hybride. Dans certains cas, d'autres moyens pourront mettre cette réalité en évidence, mais s'il n'apparaît pas clairement que la variété est un hybride, le service ne devra pas utiliser l'information communiquée par le déposant. La description variétale officielle ne devra contenir que des informations qui auront été officiellement vérifiées.

Définition d'une plante hors-type, mélanges

19. Le comité prend note des paragraphes 12 à 15 du document TC/34/3 récapitulant les définitions proposées par les différents groupes de travail techniques pour une plante hors-type et un mélange. Il prend aussi note des justifications données pour les différentes définitions; après avoir marqué son accord sur un projet de définition, mais ayant été saisi d'une proposition tendant à modifier la rédaction de ce projet, le comité approuve finalement le texte révisé ci-après :

“Est considérée comme hors-type toute plante qui peut être nettement distinguée de la variété dans l'expression d'un caractère de la plante tout entière ou d'une partie de celle-ci, utilisé pour l'examen de la distinction, compte tenu de l'espèce à laquelle elle appartient”.

En adoptant cette définition, le comité souhaite clairement indiquer que, pour la définition des plantes hors-types, les mêmes critères que pour l'examen de la distinction seront appliqués. En ce qui concerne la définition des mélanges, le comité suit la proposition du TWA tendant à éviter le terme mélange, qu'il faudrait d'abord définir, et adopte la phrase ci-après :

“Les plantes très différentes de celles de la variété pourront ne pas être prises en considération pour autant que leur nombre ne gêne pas l'examen.”

En choisissant les termes “pourront ne pas être prises en considération”, le comité souligne que la prise ou non en considération des plantes en question dépendra de l'avis du spécialiste de l'espèce. Cela signifiera, concrètement, qu'en ce qui concerne les plantes horticoles peu nombreuses une seule plante gênera déjà l'examen et qu'il ne pourra pas en être fait abstraction.

Tri préalable des variétés

20. Le comité prend note des paragraphes 16 à 22 et des paragraphes 28.b) et 30 du document TC/34/3 contenant des informations sur les débats consacrés au tri préalable dans les différents groupe de travail techniques. Il note que le TWF et le TWO ont adopté une position plutôt rigide en convenant que les méthodes ne figurant pas dans les principes directeurs d'examen ne devront être admises pour le tri des variétés que s'il existe une étroite corrélation entre le caractère en question et les caractères morphologiques ou physiologiques utilisés dans les principes directeurs d'examen. Les experts du TWA soulignent en particulier

qu'il est urgent de trouver une solution face au grand nombre d'exemples de variétés possibles de façon à ramener ce nombre à un niveau raisonnable pour établir un équilibre entre le risque de ne pas inclure une variété et les coûts et la charge de travail qu'entraîne l'incorporation d'une telle variété alors que cela est inutile. L'expert de la France présente le document TWA/26/5 exposant une méthode possible pour la création et l'utilisation de collections de référence aux fins de l'examen DHS. Le comité note aussi que le document TWA/26/10 fait état d'expériences relatives au tri préalable de variétés de paturin des prés qui peuvent être considérées comme multipliées par voie végétative.

21. Dans le débat qui suit, il est de nouveau fait état des deux arguments différents pour et contre l'utilisation, pour le tri préalable, de caractères qui ne figurent pas dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV. D'un côté, il est dit qu'il n'est pas possible d'utiliser également pour le tri des variétés tous les caractères servant à l'examen de la distinction. Sont considérés comme utiles principalement les caractères indépendants du milieu. Par conséquent, l'électrophorèse ou toute autre méthode nouvelle est d'un grand secours pour le tri des variétés. Il existe toujours le risque que des variétés ne soient pas représentées. Par le passé, la collection de référence comprenait de nombreuses variétés locales, nationales ou régionales alors qu'aujourd'hui il faut aussi prendre en considération des variétés existant dans des pays lointains. Il est considéré comme plus utile, pour trouver dans ce grand nombre de variétés les variétés les plus voisines, de recourir à l'électrophorèse ou d'autres méthodes nouvelles que de limiter les comparaisons à des collections de référence régionales sur la base des caractères traditionnels. L'intégralité du tri doit supposer un équilibre des risques entre ce qui devrait être fait dans l'idéal et ce qui est financièrement possible. D'un autre côté, des experts lancent une mise en garde contre l'utilisation, aux fins du tri des variétés, de caractères qui risquent de ne pas suffire pour établir à eux seuls la distinction. Leur utilisation pour le groupement suppose leur introduction *de facto* dans le tableau des caractères et leur utilisation au même titre que tout autre caractère, voire comme premiers caractères à appliquer aux fins de la distinction. En principe, seuls les caractères les plus fiables seront utilisés à cette fin. Si les caractères doivent être utilisés pour le tri préalable, ils devront être incorporés au préalable dans les principes directeurs d'examen aux fins de l'examen DHS.

22. Afin de faire avancer les débats, le comité convient qu'il faudra retenir certains cas concrets et que l'étude de l'ensemble du problème devra être poursuivie à partir de ces cas. Certains experts estiment souhaitables de commencer par des espèces secondaires qui présentent moins de problèmes. D'autres experts estiment toutefois qu'il est nécessaire de commencer par des espèces importantes pour inciter d'autres pays à coopérer. Le comité propose donc de demander à tous les groupes de travail techniques de réexaminer la question du tri préalable et de citer des exemples étayant leur position. Les espèces de paturin et de pomme de terre, et les roses ont été respectivement mentionnées comme exemples possibles en ce qui concerne le TWA et le TWO. Il existe déjà un certain nombre d'informations supplémentaires utiles sur les roses. En outre, cela contribuera à souligner l'importance des variétés ornementales et du commerce international dont elles font l'objet. En ce qui concerne le TWF, la pêche est l'espèce mentionnée.

23. L'expert de la France offre de participer à l'élaboration d'un modèle à partir des idées mentionnées dans le document TWA/26/5.

24. Le comité convient aussi que, outre l'élaboration de modèles pour le tri préalable des variétés, il est très important de procéder à un échange suivi d'informations entre les stations d'examen et les services des États membres. Ce n'est qu'à condition de savoir quelles sont les variétés protégées ou examinées dans les autres États membres qu'ils pourront contrôler une collection complète de variétés et trouver toutes les variétés similaires qui doivent être comparées avec une variété proposée. L'expert des États-Unis explique que, dans son pays, il existe une longue liste de données descriptives qui sera accessible sur l'Internet.

25. Certains experts indiquent qu'il est très utile d'échanger des descriptions variétales dans un premier temps mais que, dans certains cas, il est difficile de savoir comment obtenir le matériel végétal d'une variété existant dans un autre pays éloigné. Cette constatation vaut en particulier pour les variétés ornementales. Les restrictions sanitaires peuvent aussi constituer un problème supplémentaire pour l'importation de matériel végétal.

Examen des variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée

26. Le comité prend note des paragraphes 23 à 25, qui contiennent des informations sur les débats qui ont eu lieu dans le TWO en ce qui concerne les possibilités de coopération avec le système de Fleuroselect. Il note que les essais comparatifs relatifs aux variétés nouvelles effectués par les sélectionneurs de Fleuroselect sont considérés comme réalisés dans des sites satisfaisants, à partir d'une bonne collection de référence et sur la base d'une bonne connaissance des variétés, mais que les critères semblent toutefois proches de la valeur agronomique. Finalement, le TWO n'a donc été en mesure que de recommander aux différents services d'étudier s'il existe des possibilités de coopération au niveau national, de manière à ce que les essais réalisés par Fleuroselect puissent être utilisés comme seconds essais ce qui permettrait d'écourter la période d'examen grâce aux renseignements ainsi obtenus. L'expert de l'ASSINSEL insiste sur le fait qu'il est très important de poursuivre les entretiens avec Fleuroselect. Le comité indique qu'il aimerait entendre des rapports sur le suivi de la coopération au niveau national.

27. Le comité prend note des paragraphes 26 et 27 et du document TC/34/8 contenant des informations sur les problèmes rencontrés lorsque, dans le cas d'une espèce dont les variétés ont été multipliées jusqu'à présent par voie végétative, les premières demandes pour des variétés reproduites par voie sexuée ont été reçues. À la suite de la présentation du document TC/34/8 par l'expert des Pays-Bas, certaines questions sont posées en ce qui concerne l'utilité de la protection d'une population à partir de laquelle chacun peut sélectionner du matériel de clonage comme point de départ d'une nouvelle variété. Certains experts demandent aussi quels sont les avantages d'une variété reproduite par voie sexuée par rapport à une variété clonée. L'expert de l'ASSINSEL rappelle que, d'après la Convention UPOV, l'homogénéité d'une variété doit être jugée selon qu'elle est reproduite par voie sexuée ou multipliée par voie végétative. Si les services nationaux appliquent les mêmes critères que pour les variétés multipliées par voie végétative, ils empêcheront toute variété reproduite par voie sexuée d'être protégée.

28. Le président du comité conclut les débats en indiquant que, bien que le document TC/34/8 contienne de nombreux renseignements sur le cas précis du *Pelargonium*, il reste encore trop de points en suspens, par exemple, en ce qui concerne la méthode de production

de la variété, la question de savoir si la variété est un hybride F₁ ou une population, comment les parents sont conservés, si l'hétérogénéité existe entre les plantes ou dans les plantes, s'il est possible de rendre les parents plus homogènes, etc. Il est demandé au TWO d'éclaircir ces questions et de faire rapport au comité au cours de sa prochaine session.

Statut des principes directeurs d'examen de l'UPOV

29. En relation avec le rapport sur les travaux du TWV, le comité examine le statut des principes directeurs d'examen de l'UPOV. Il note que les seules obligations contractées par les États membres de l'UPOV sont celles qui figurent dans le texte de la convention proprement dite. L'UPOV ne peut faire que des recommandations en dehors de ce texte ou élaborer des principes directeurs aux fins d'interprétation des obligations juridiques. Les principes directeurs d'examen de l'UPOV sont destinés à fournir des indications en ce qui concerne l'interprétation des articles 7, 8 et 9 de l'Acte de 1991 de la convention. Il vise à garantir la plus grande harmonisation possible dans l'application de ces articles et dans la prise de décision de manière à aboutir à des résultats identiques ou analogues.

30. L'étendue à laquelle ces principes directeurs sont appliqués à l'échelon national ou sont intégrés dans la législation des pays dépend de la situation de chacun des États membres, de leur législation nationale et de la place qui peut leur être accordée dans la législation. Dans certains États, ils n'ont valeur que de simples principes directeurs qui, si cela est considéré comme nécessaire, peuvent ne pas être pris en considération, alors que dans d'autres ils ont une certaine force. Dans la plupart des États, l'application effective des principes directeurs d'examen dans les examens nationaux sera fonction du service responsable de l'octroi des droits ou de la conduite des examens des variétés ou encore de l'expert responsable de l'examen d'une espèce donnée.

31. Dans la pratique, les principes directeurs de l'UPOV sont repris intégralement (aucun caractère supprimé, aucune adjonction) dans de nombreux États membres de l'UPOV. Des États membres reprennent tous les caractères avec astérisque et retiennent un certain nombre de caractères sans astérisque. Les caractères n'étant pas exhaustifs, des caractères supplémentaires sont ajoutés dans d'autres pays. Les principes directeurs d'examen de l'UPOV sont largement reconnus et garantis de par la large participation à leur élaboration et à leur constante mise à jour, gage de leur qualité. L'utilisation des principes directeurs d'examen de l'UPOV est sans rapport avec la question de savoir si un État déterminé a un système d'examens officiels réalisés par un service public d'examen ou un système d'examens effectués par des obtenteurs. Ils sont aussi utilisés par les déposants et les obtenteurs.

32. Dans les procédures judiciaires relatives à des cas d'atteinte aux droits, les principes directeurs jouent, malgré leur nature, un certain rôle car ils représentent un avis officiel concerté et fondé sur les connaissances techniques des experts des États membres de l'UPOV responsables de l'examen des espèces prises en considération.

II. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION ET POUR DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ (Y COMPRIS OBSERVATIONS DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE)

Observations du Conseil sur l'état d'avancement des travaux du comité, des groupes de travail techniques et du BTM

33. Le comité décide de confier l'examen des paragraphes 28 à 35, y compris l'examen du document CAJ/38/3, contenant les résultats de la session du sous-groupe tenue le 12 février 1998 à Genève, au Comité administratif et juridique et l'examen des paragraphes 36 et 76 du document TC/34/3 et du document TC/34/6 contenant les observations de l'ASSINSEL au sous-groupe du TWA traitant de l'électrophorèse. [Le rapport du sous-groupe de l'électrophorèse figure dans le document TWA/27/11].

Dénominations variétales et marques

34. Le comité prend note des paragraphes 38 et 39 du document TC/34/3 qui rendent compte des débats au cours desquels le Comité administratif et juridique a réaffirmé l'obligation imposée par la Convention UPOV d'utiliser la dénomination dans le cours de la vente et de la commercialisation de la variété. Le comité estime que mettre l'accent sur la marque, d'une façon ou d'une autre, dans le questionnaire technique ne fera que réduire la valeur des dénominations variétales. Il est nécessaire d'imposer l'utilisation de la dénomination variétale et donc aucune question sur les marques ne devra figurer dans les questionnaires techniques.

Question, dans le questionnaire technique, relative au statut de la variété au regard de la législation sur la protection de l'environnement et de la santé humaine et animale

35. Le comité rappelle que, comme cela a déjà été indiqué dans le compte rendu de sa dernière session, tous les principes directeurs d'examen contiendront dans le questionnaire technique une question conformément aux indications figurant dans le paragraphe 108 du document TC/34/3.

Examen de la première variété d'une espèce, demande de droit d'obtenteur pour une espèce nouvelle

36. Le comité prend note des paragraphes 41 à 45 du document TC/34/3. Il note les problèmes rencontrés pour trouver les variétés notoirement connues et pour évaluer si le matériel clonal peut ne plus être nouveau. Le débat porte principalement sur la question de savoir quelle doit être l'ampleur de la sélection pour permettre à du matériel végétal trouvé dans la nature d'être protégé. Selon l'Acte de 1978 de la Convention UPOV, une variété peut être protégée même si elle est découverte dans la nature; l'Acte de 1991 exige, dans la définition de l'obtenteur, que la variété n'ait pas seulement été découverte mais soit aussi mise au point. Plusieurs experts reconnaissent que cette question englobe aussi des aspects politiques délicats. Par conséquent, le comité doit étudier soigneusement les problèmes techniques et juridiques en cause. Tous les experts conviennent qu'il n'est pas possible de

demander la protection d'un matériel simplement obtenu auprès d'une banque de gènes s'il n'a pas fait l'objet d'un certain travail de sélection. L'étendue de ce travail de sélection devra être estimé différemment selon l'espèce en question.

Vecteurs (phytoplasme)

37. Le comité prend note du paragraphe 46 du document TC/34/3 et du document TC/34/7 contenant des informations sur l'effet du phytoplasme dans des variétés de *Euphorbia*. Il est tout d'abord précisé que le terme "vecteur" est utilisé à tort et doit être remplacé par phytoplasme ou épiphyte. Après avoir entendu les explications relatives aux informations détaillées figurant dans le document TC/34/7, présenté par l'expert des Pays-Bas, le comité examine la façon de traiter le phytoplasme et en particulier la question de savoir si, après son introduction dans la cellule, il devient partie intégrante de l'ADN de la cellule ou s'il doit être considéré de la même façon qu'un virus. Le comité arrive assez rapidement à la conclusion que l'incorporation du phytoplasme dans une cellule constitue une infection du matériel végétal qui peut être éliminée et ne doit donc pas être considérée comme faisant partie de l'ADN de la cellule. Une variété proposée qui diffère d'une autre variété uniquement par suite de l'incorporation du phytoplasme n'est donc pas considérée comme une variété nouvelle et ne justifie pas, par conséquent, l'octroi d'un droit distinct dans le cadre de la protection des obtentions végétales.

38. Le comité note que de nombreuses variétés ont peut-être été admises au bénéfice de la protection des obtentions végétales et ce uniquement en raison de différences découlant de ce phytoplasme. Toutefois, tant que cela n'est pas reconnu, cela est sans conséquence. S'il apparaît que le phytoplasme constitue la seule différence, la variété ne devra plus être protégée.

Utilisation de l'électrophorèse dans l'examen du ray-grass

39. Le comité a convenu de confier au sous-groupe de l'électrophorèse l'examen des paragraphes 47 à 51. [Pour le rapport sur ces débats, voir le document TWA/27/11].

Base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM

40. Le comité prend note des paragraphes 52 à 56 contenant des informations relatives à la base de données informatisée centrale de l'UPOV sur disque compact ROM ainsi que des informations actualisées fournies par le Bureau de l'UPOV. En 1997, six disques compacts ROM de l'UPOV ont été diffusés à raison d'un tous les deux mois. En 1998, le premier disque compact ROM de l'UPOV a déjà été diffusé et les données à incorporer dans le deuxième disque ont été envoyées à l'entreprise française chargée d'effectuer le travail. Le logiciel utilisé par l'entreprise française est le même que celui qui a été élaboré pour le disque compact ROM ROMARIN de l'OMPI. En ce qui concerne ce disque compact ROM, de nouvelles améliorations ont été apportées au logiciel. Le disque compact ROM de l'UPOV comportera aussi prochainement plusieurs améliorations, dont la principale sera la possibilité d'être utilisé sur réseau. Le disque compact ROM de l'UPOV contient la liste de l'OCDE

pour 1997 relative aux cultivars remplissant les conditions de certification et la liste des variétés protégées par l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (OCVV), qui n'est actuellement disponible qu'en format pdf. La possibilité d'inclure les variétés figurant dans le catalogue de l'Union européenne est à l'étude. Depuis le début de l'année, le disque compact ROM de l'UPOV est aussi offert au secteur privé sur la base d'un abonnement annuel au prix de 750 francs suisses (plus frais de port).

Liste des variétés à l'examen

41. Le comité prend note en l'approuvant de la proposition du TWO d'abandonner l'échange de tableaux contenant des listes de variétés en cours d'examen dans les différents États membres étant donné que les informations correspondantes peuvent être obtenues facilement au moyen des disques compacts ROM de l'UPOV. Il propose que le Bureau de l'UPOV porte le nombre de disques distribués gratuitement à chaque État membre de cinq à sept.

Documents de l'UPOV sous forme électronique

42. Le comité prend note du paragraphe 58 du document TC/34/3 faisant état du souhait des différents groupes de travail technique d'obtenir un plus grand nombre de documents sous forme électronique. Il note que les principes directeurs d'examen de l'UPOV pourraient bientôt être disponibles sous forme électronique sur disque compact ROM. Il note aussi que le Bureau de l'UPOV envisage de prévoir une petite partie de sa page d'accueil avec accès limité pour la reproduction de certains documents.

Évaluation de la distinction dans les espèces à faible source de variation génétique

43. Le groupe de travail prend note du paragraphe 59 du document TC/34/3 où il est fait état du problème de l'ail, espèce qui ne semble pas, jusqu'à présent, pouvoir être reproduite par voie sexuée. Il note que le Bureau de l'UPOV a reçu la visite de personnes travaillant pour une entreprise des Pays-Bas qui ont indiqué qu'elles ont obtenu de nouvelles variétés d'ail par croisement.

Soumission d'échantillons

44. Le comité prend note de la demande du TWV tendant à ce qu'il soit exigé dans les principes directeurs d'examen qu'en principe le matériel soit soumis en une fois par le demandeur aux fins de l'examen DHS. Le comité rappelle qu'il a décidé par le passé de donner aux services nationaux une certaine souplesse en leur permettant d'exiger un ou plusieurs échantillons et que cette souplesse doit être conservée dans tous les principes directeurs d'examen, y compris les principes élaborés par le TWV.

Distinction des lignées endogames du colza, homogénéité du colza

45. Le comité prend note des paragraphes 62 à 64 faisant état, à propos du colza, d'une situation dans laquelle la stérilité mâle dans des lignées endogames peut être rétablie dans un cas et pas dans l'autre, d'une situation dans laquelle, s'agissant de lignées endogames et d'hybrides trois voies, la moitié des plantes se caractérisent par une stérilité mâle alors que l'autre moitié est fertile, et d'un rapport sur une étude consacrée à l'homogénéité de lignées endogames, d'hybrides simples et d'hybrides trois voies de colza. Les débats devant se poursuivre dans le TWA, le comité attendra de recevoir des informations supplémentaires.

Contenu du questionnaire technique

46. Le comité note qu'il a été suggéré dans le TWV d'inclure des listes beaucoup plus longues de caractères dans le questionnaire technique mais que, en fin de compte, les experts du TWV sont convenus de s'en tenir à la pratique actuelle consistant à ne demander que le nombre minimum de caractères nécessaires pour placer la variété au bon endroit dans les essais en plein champ ou en serre.

Caractères de résistance aux maladies

47. Le comité prend note des paragraphes 66 à 69 contenant les rapports des différents groupes de travail techniques sur l'utilisation des caractères de résistance aux maladies. Il ressort que, dans le domaine de compétence du TWF et du TWO, il existe très peu de données d'expérience en ce qui concerne l'utilisation des caractères de résistance. Ces groupes de travail se sont donc abstenus de faire des observations. Dans le TWA, les caractères de résistance ne sont utilisés que si d'autres caractères ne permettent pas d'établir la distinction alors que, pour le TWV, les caractères de résistance aux maladies sont parmi les caractères les plus importants étant donné que les opérations de sélection sont essentiellement axées sur les nouvelles variétés qui ne diffèrent les unes des autres que par la résistance aux maladies. Le comité note que le TWV a diffusé une nouvelle circulaire (U 2666) contenant un questionnaire destiné à rassembler des informations sur les résistances examinées pour des demandes nationales ainsi que sur les examens que les services nationaux seraient disposés à réaliser au nom de pays tiers.

Application des recommandations relatives aux dénominations variétales

48. Le comité prend note du paragraphe 70 dans lequel le TWV demande une plus grande harmonisation et une application plus stricte à l'échelon national des recommandations de l'UPOV sur les dénominations variétales. Le comité prend note d'une proposition faite en ce qui concerne le catalogue européen tendant à établir une base juridique pour les dénominations et de l'existence de règles provisoires sur la dénomination des variétés au sein de l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne. Il note en outre que certains obtenteurs déposent systématiquement des demandes de dénominations variétales différentes pour la même variété dans plusieurs pays. La seule solution face à cet abus réside dans un échange total d'informations entre les États membres et dans la publication des

différents synonymes. Le comité décide de ne pas demander la réouverture du débat sur les recommandations relatives aux dénominations variétales mais prie les experts de se concentrer sur une application plus stricte des règles existantes au niveau national et de respecter plus fidèlement l'obligation énoncée dans la Convention UPOV selon laquelle il ne doit y avoir qu'une seule dénomination dans tous les États membres de l'UPOV. Certains experts indiquent que, même en cas de stricte application des règles, il sera difficile d'éliminer certains facteurs au niveau de la vérification de la dénomination variétale liés à des questions linguistiques et à la différence de prononciation des dénominations.

Variétés indiquées à titre d'exemple

49. Le comité note qu'il est difficile dans certains principes directeurs d'examen comportant de nombreux sous-groupes (par exemple dans le cas des agrumes) d'indiquer des variétés à titre d'exemple pour chaque sous-groupe et pour chaque caractère. Il accepte la proposition du TWF, compte tenu des explications figurant au paragraphe 71, tendant à établir des listes distinctes pour seulement certains des sous-groupes.

Examen des porte-greffes

50. Le comité souscrit à la proposition du TWF de répondre au cas par cas à la question de savoir s'il y a lieu d'élaborer, pour un genre ou une espèce donné, des principes directeurs d'examen distincts pour les variétés de plantes fruitières et pour les porte-greffes ou un seul document couvrant les deux. Il convient aussi que, dans le cas où des documents distincts sont élaborés pour les principes directeurs d'examen des porte-greffes, les caractères des fleurs et des fruits ne seront pas répétés mais que le texte comportera un renvoi aux principes directeurs d'examen des variétés fruitières.

Méthodes statistiques : épis-lignes/parcelles en lignes

51. Le comité estime que le paragraphe 73 du document TC/34/3 a été pris en compte lors de l'adoption du document TC/34/5.

Nouveaux allèles pour les céréales

52. Le comité prend note des paragraphes 74 et 75 qui expliquent les problèmes liés à l'apparition de nouveaux allèles. Il convient d'attendre le document qui doit être élaboré pour la prochaine session du TWA.

Définition des catégories de caractères et des conditions d'utilisation de ces catégories pour la description des variétés

53. Le comité décide de confier l'examen du paragraphe 76 du document TC/34/3 au sous-groupe de l'électrophorèse.

Normalisation des principes directeurs d'examen

54. Le comité convient de traiter du paragraphe 77 sur la normalisation des principes directeurs d'examen sous le point 5 dans le même temps que la révision de l'introduction générale des principes directeurs d'examen.

III. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION

55. Par manque de temps, le comité prend simplement note des informations figurant aux paragraphes 78 à 111 du document TC/34/3.

i) Utilisation et analyse des caractères observés visuellement : le comité prend note des problèmes rencontrés lorsqu'il s'agit de comparer des informations préliminaires obtenues à partir des descriptions variétales avec les résultats des essais; il note aussi que le TWC a étudié différents modèles de seuils pour l'analyse des données observées visuellement dans deux espèces de graminées.

ii) Mesures effectuées sur des espèces autogames : le comité prend note des paragraphes 80 et 81 sur l'étude des méthodes d'évaluation des données obtenues à partir de mesures effectuées sur des variétés autogames.

iii) Dépendance spatiale : le comité prend note du paragraphe 82 contenant des informations sur l'étude des effets éventuels de la dépendance spatiale et prend note du fait que, au vu de cette étude, il n'est pas nécessaire de modifier la pratique actuelle.

iv) Une nouvelle version du progiciel DUSTX et un prototype DUSTX pour Windows : le comité prend note des paragraphes 83 à 85 contenant des informations sur la nouvelle version du progiciel DUSTX et sur le prototype élaboré pour Windows. Il recommande une plus large utilisation de ce logiciel disponible gratuitement, ce qui garantira une plus grande uniformité dans l'évaluation des données.

v) Télécommunications, logiciels échangeables et adresses : le comité note que le document TWC/15/9 contient des informations sur les adresses de courrier électronique communiquées par les participants des groupes de travail techniques de l'UPOV, le document TWC/15/8 des informations sur les systèmes de gestion des bases de données utilisés dans les États membres de l'UPOV et le document TWC/15/10 des informations sur les logiciels échangeables. Comme le TWC, il estime que davantage d'États devraient communiquer des informations de ce genre à l'expert du Royaume-Uni.

vi) Variation du nombre de demandes : le comité prend note des changements intervenus dans le nombre des demandes et de la correction apportée au chiffre cité pour la Nouvelle-Zélande (5% contre 20%).

vii) Examen centralisé : le comité note que les pays qui ont recours à un système d'examens réalisés par les obtenteurs commenceront de centraliser les examens sous les

auspices des obtenteurs.

viii) Évolution du World Wide Web : le comité prend note des paragraphes 90 et 91 contenant des informations détaillées sur l'évolution du World Wide Web.

ix) Analyse séquentielle : le comité prend note des paragraphes 92 et 93 faisant état de la réaction plutôt négative des groupes de travail techniques sur l'analyse séquentielle et note que le TWA devra travailler sur des cas concrets avant de pouvoir prendre une décision sur l'utilisation éventuelle de cette méthode.

x) Liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises : le comité note le document TC/34/4 contenant une version mise à jour de la liste des espèces sur lesquelles des connaissances techniques pratiques ont été acquises. Il demande à tous les États membres de communiquer au Bureau de l'UPOV toute information nouvelle en vue de la mise à jour de ce document.

xi) Procédures d'octroi : le comité prend note des différentes procédures d'octroi mentionnées au paragraphes 95.

xii) Élaboration des documents pour les sessions à venir : le comité prend note des paragraphes 97 et 97 indiquant que les groupes de travail techniques ont accepté d'élaborer des documents au moins un mois avant la session, voire dans plusieurs cas deux mois avant.

xiii) Examen élargi à l'initiative du service chargé de l'examen des variétés : le comité prend note du paragraphe 98, mais il lui est difficile d'accepter de laisser à l'initiative de l'expert chargé de l'examen la possibilité de décider de réaliser d'autres examens sans y avoir été spécialement invité par le demandeur pour le cas où les caractères normaux ne sont pas suffisants pour établir la distinction. Plusieurs experts déclarent qu'il convient de décourager une telle attitude car il en résulterait une absence d'harmonie dans l'application des principes directeurs. D'autres experts indiquent que l'examen est toujours appelé à évoluer tout comme le travail de l'obtenteur, et les nouvelles variétés nécessiteront la prise en considération de nouveaux éléments. Les experts de l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne déclarent qu'ils n'autoriseront pas l'adjonction de nouveaux caractères sans la permission expresse de l'office. L'expert de l'ASSINSEL se demande comment il sera possible de défendre les droits, une fois octroyés, en cas d'adjonction de caractères nouveaux sans que l'obtenteur ou le demandeur ait été consulté. Plusieurs experts insistent sur le fait que la liste des principes directeurs d'examen n'est pas une liste limitative et que si une différence nette est constatée, cette différence devra être acceptée. L'obtenteur pourra ne pas avoir vu la différence et il est possible d'ajouter des caractères à tout moment. En principe, il n'existe pas de différence entre les caractères figurant dans la liste et d'autres qui en étaient absents jusqu'ici. Au terme du débat, le président indique que les principes directeurs d'examen devront être très soigneusement élaborés afin d'éviter de devoir incorporer de nouveaux caractères dans la liste existante. Cette liste de caractères devra être conservée pendant plusieurs années. En cas d'oubli flagrant ou s'il est nécessaire d'inclure des caractères supplémentaires, les autres offices devront être informés de cette initiative dont il devra être débattu dans le groupe de travail technique pertinent. Il convient d'éviter de chercher à tout prix une différence car si l'on cherche vraiment une différence, on trouvera une différence minime. Toute cette question devra être étudiée avec les obtenteurs et les

phytotechniciens dans les différents groupes de travail techniques. Il est important d'être conscient de l'esprit et de la qualité des principes directeurs d'examen. Sinon on peut se demander ce qu'il adviendra finalement si l'on s'écarte immodérément des principes directeurs d'examen.

Information relative aux points traités dans le document TC/34/3 (paragraphe 99 à 111)

56. Par manque de temps, le comité ne peut examiner les paragraphes 99 à 111. Il demande aux experts de prendre connaissance de ces paragraphes, qui contiennent des informations sur l'analyse d'images (paragraphe 99 à 101), sur les observations relatives de la longueur, de la largeur et de la taille (paragraphe 102), sur l'instabilité des plantes cultivées multipliées par voie végétative (paragraphe 103 à 105), sur la liste des documents statistiques établis par le TWC (paragraphe 106), sur la coopération avec le TWC (paragraphe 107) et sur les variétés transgéniques et les variétés génétiquement modifiées (paragraphe 108 à 111).

Révision de l'introduction générale des principes directeurs d'examen, harmonisation des niveaux d'expression et des notes

57. Le Comité prend note d'un rapport communiqué par le Bureau de l'UPOV sur les résultats d'une réunion du comité de rédaction et des présidents des différents groupes de travail techniques ainsi que du président et du vice-président du comité, qui s'est tenue le jour précédent. Cette réunion a été le cadre d'un débat général sur la révision de l'introduction générale des principes directeurs d'examen, l'harmonisation des niveaux d'expression et des notes figurant dans les principes directeurs d'examen.

58. La révision du document TG/1/2 a donné lieu à un débat général sur le but du document. Le comité de rédaction et les présidents ont estimé que le principal objectif est d'énoncer les principes fondamentaux qui ont présidé à l'élaboration des principes directeurs d'examen et en fonction desquels ces derniers devraient être appliqués, ces principes fondamentaux devant aussi être utilisés de concert avec les différents principes directeurs d'examen. En outre, le document doit fournir aux nouveaux experts les renseignements nécessaires sur les principes fondamentaux régissant l'examen des variétés. Le document devrait être d'une longueur comparable à sa longueur actuelle. Il devrait toutefois être mieux présenté; le comité de rédaction a suggéré une présentation analogue à la Convention UPOV, sous la forme d'une brochure. De l'avis du comité de rédaction, l'introduction générale ne doit pas être modifiée trop souvent et ne doit donc énoncer que les principes fondamentaux et non des modalités susceptibles de changer plus fréquemment. Elle ne devrait contenir qu'un renvoi à un autre document énonçant un ensemble de règles détaillées, telles que les méthodes d'analyse COYD et COYU, ou au document sur l'examen de l'homogénéité des espèces à multiplication végétative et autogames (documents TC/33/7 et TC/34/5) ainsi que des listes de définitions de certains termes statistiques (par exemple, norme de population) à l'intention des phytotechniciens et de certains termes botaniques (par exemple, épiphyte) à l'intention des experts du TWC lorsqu'on leur demande leur aide dans le domaine statistique.

59. Le comité de rédaction a examiné ensuite le document TG/1/2 avant de déterminer où il était nécessaire de modifier le texte actuel et qui devra rédiger un nouveau texte. Il a confié

des parties du texte à réviser aux différents groupes de travail techniques ou à des experts (par exemple, l'harmonisation des niveaux d'expression à l'expert de l'Afrique du Sud, la partie sur les collections de référence à l'expert de la France et les parties statistiques au TWC). Il a proposé de diviser en deux le paragraphe 28 et d'élaborer différents paragraphes pour les variétés multipliées par voie végétative ainsi qu'un autre paragraphe pour les variétés strictement autogames. Il a proposé aussi de modifier la partie C du document en fonction de la nouvelle configuration des principes directeurs d'examen, et de reprendre du document TWF/28/9 certaines règles et de les faire figurer séparément dans chacune des diverses sections des principes directeurs d'examen. Il a envisagé de retirer les informations sur l'ordre des caractères pour les faire figurer dans un document distinct car il semble que ces informations ne sont pas essentielles et qu'elles ne sont pas appliquées très rigoureusement dans la pratique. Par ailleurs, un nouveau paragraphe serait inséré après le paragraphe 49; il y serait question de l'annexe spéciale d'un document relatif aux principes directeurs d'examen comprenant des caractères électrophorétiques en tant que troisième catégorie. La partie relative au questionnaire technique devra être adaptée à la nouvelle présentation et la totalité du document devra tenir compte de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Les membres du comité de rédaction et les présidents sont convenus de formuler des observations et d'élaborer des propositions à partir de ces observations et des propositions déjà reçues ainsi que des futures observations, et de rédiger certaines parties avant la fin du mois de mai de cette année. Le résultat de ce travail sera ensuite soumis aux différents groupes de travail techniques pendant leur session respective; il sera demandé à ces groupes de travail de faire part de leurs observations qui seront ensuite communiquées au Comité technique à sa prochaine session.

60. Le comité prend note du rapport et du programme du comité de rédaction et des présidents en les approuvant et demande à tous les experts de faire part de leurs observations éventuelles sur les documents TWF/28/7 et TWF/28/9 au Bureau de l'UPOV.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés, y compris rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

61. M. Joël Guiard (France, président du BMT) rappelle que le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) a tenu sa quatrième session à Cambridge du 11 au 13 mars 1997. Au cours de cette session, dont le projet de compte rendu est publié sous la côte BMT/4/21, le BMT a pris note ou a débattu des éléments suivants :

a) De brefs exposés lui ont été présentés sur les résultats de recherches portant sur l'azalée, l'œillet, le maïs, le colza, le pêcher, la pomme de terre, le ray-grass et la tomate.

b) Des explications lui ont été données sur l'intérêt et les limites des méthodes statistiques, notamment en ce qui concerne la similitude, les groupements et les dendrogrammes, et un aperçu des méthodes d'analyse typologique des données relatives aux marqueurs et de l'utilisation de l'analyse de la variance moléculaire (AMOVA) pour l'examen de la distinction lui a été présenté. À cet égard, il a pris note en particulier de l'utilisation à mauvais escient qui est fréquemment faite des dendrogrammes comme résultats d'étude.

c) Des rapports lui ont été présentés sur la corrélation et les liens de causalité entre les marqueurs génétiques et les caractères morphologiques, sur le rapport écart génétique-écart morphologique entre variétés et sur le fait que les cas où il existe des corrélations entre les caractères morphologiques et le marqueur sont peu nombreux.

d) Il a pris note de la position réaffirmée des obtenteurs en ce qui concerne les profils d'ADN et l'étude sur le recours aux méthodes d'établissement de profils d'ADN pour des expertises dans le cadre de litiges portant sur la notion de variété essentiellement dérivée, ainsi que sur l'incidence des programmes de sélection dans l'évaluation des degrés de parenté variétale. La décision concernant la variété essentiellement dérivée n'a pas été jugée comme étant du ressort des autorités nationales, bien que les tribunaux puissent contacter celles-ci pour avis technique.

e) Des opinions très contradictoires ont été exprimées sur la possibilité d'utiliser les profils d'ADN pour une présélection lors de l'examen DHS. Les débats de fond devront se poursuivre avant que l'on puisse parvenir à un accord.

f) Le problème le plus important demeure la vérification et le contrôle de l'homogénéité des caractères obtenus à partir de marqueurs biochimiques ou moléculaires. Les experts devront s'attacher à résoudre ce problème lors de la prochaine session.

g) Au cours des discussions sur les possibilités et les conséquences de l'utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS, le secrétaire général adjoint de l'UPOV a présenté des définitions, élaborées par le Comité administratif et juridique, en ce qui concerne l'interprétation des articles premier, 7 et 14.5.b) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a été demandé une étude détaillée, qui devra s'appuyer sur les actes de la conférence diplomatique de 1991 et ses travaux préparatoires, afin de vérifier si les déclarations du CAJ et ses interprétations sont correctes.

62. La cinquième session du BMT se tiendra à Beltsville (États-Unis d'Amérique) du 28 au 30 septembre 1998. Au cours de cette session, les débats devraient porter sur les questions suivantes : a) brève présentation des résultats et du suivi des travaux de recherche menés sur différentes espèces; b) analyse de variance à l'intérieur des variétés; c) analyse de variance entre variétés; d) méthodes statistiques : intervalles de confiance et précision des estimations d'écart; solution de rechange pour les dendrogrammes; affinement de l'analyse de variance moléculaire (AMOVA) pour l'examen de la distinction et comme outil d'analyse de l'homogénéité; association de renseignements provenant de divers types de données (AFLP, SSR, données morphologiques, etc.); e) opinion des obtenteurs sur l'établissement des profils d'ADN; f) recours aux méthodes d'établissement de profils d'ADN pour des expertises dans le cadre de litiges portant sur la notion de variété essentiellement dérivée; g) utilisation des profils d'ADN pour une présélection lors de l'examen DHS; h) possibilités et conséquences de l'utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS; i) définition de la notion de variété; j) programme du BMT (date et lieu de la prochaine session le cas échéant).

Principes directeurs d'examen

63. Au cours de la session, après avoir approuvé les modifications proposées verbalement par le comité de rédaction, le comité adopte les principes directeurs d'examen ci-après :

TG/75/5(proj.) : Cornsalad/Mâche/Feldsalat/Hierba de los canónigos

TG/80/5(proj.) : Soya Bean/Soja/Sojabohne/Soja, Soya

TG/158/2(proj.) : Bouvardia/Bouvardia/Bouvardia/Bouvardia/

TG/159/2(proj.) : Loquat/Néflier du Japon/Japanische Mispel, Loquat/Níspero

TG/160/2(proj.) : Mume (Japanese Apricot)/Abricotier japonais/ Japanische Aprikose/Albaricoquero japonais

TG/161/2(proj.) : Welsh Onion, Japanese Bunching Onion/Ciboule/Winterzwiebel/Cebolleta

Les documents TG/75/5(proj.), TG/80/5(proj.) et TG/160/2(proj.) sont adoptés sous réserve de certaines précisions et à condition qu'un accord puisse intervenir par correspondance sur certaines modifications proposées ou certains points en suspens.

Présidence des groupes de travail

64. Le comité note également que le mandat de président de M. Joël Guiard (France) arrivera à échéance à l'expiration de la prochaine session ordinaire du conseil au mois d'octobre de cette année. Il propose au conseil d'élire Mme Élise Buitendag (Afrique du Sud) comme nouvelle présidente et M. Raimundo Lavignolle (Argentine) comme nouveau vice-président du comité.

65. Le comité note qu'en octobre 1997 le conseil a prolongé le mandat de président de M. Joël Guiard (France) jusqu'à la fin de la prochaine session du BMT et qu'au cours de cette session il est prévu d'étudier si les débats doivent se poursuivre dans le cadre du BMT ou s'il conviendrait qu'ils aient lieu dans le cadre du Comité technique, auquel cas le groupe de travail ne devrait plus tenir de réunions.

66. Le comité note en outre que M. Aubrey Bould (Royaume-Uni) prendra sa retraite à la fin du mois de juin de cette année et ne pourra donc plus présider le TWA après la session de juin 1998. Le TWA n'ayant formulé aucune proposition quant à l'élection d'un nouveau président, le comité décide qu'exceptionnellement le TWA présentera directement au conseil une proposition concernant l'élection d'un nouveau président.

Programme de la trente-cinquième session

67. La trente-cinquième session du Comité technique aura lieu à Genève en mars ou avril 1999, soit au cours de la semaine précédant les sessions du Comité consultatif et du Comité administratif et juridique, soit la même semaine. Il est prévu que les points ci-après seront examinés lors de la session : rapport sur l'état d'avancement des travaux et questions présentés par les groupes de travail techniques; révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des

variétés. En outre, le comité prendra des décisions sur les principes directeurs d'examen que les groupes de travail techniques lui soumettront pour adoption.

État des principes directeurs d'examen

68. L'annexe II du présent document contient un état des principes directeurs d'examen mis à jour au 1^{er} avril 1998.

69. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Deux annexes suivent]

ANNEXE I/ANNEX I/ANLAGE I/ANEXO 1

LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS/TEILNEHMERLISTE/
LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the French names of the States/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten/
por orden alfabético de los nombres en francés de los estados)

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES/VERBANDSSTAATEN/
ESTADOS MIEMBROSAFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA/SÜDAFRIKA/SUDÁFRICA

Martin JOUBERT, Assistant Director of Variety Control, Directorate of Plant and Quality Control, Registrar of Plant Breeders' Rights and of Plant Improvement, Department of Agriculture, Private Bag X258, Pretoria 0001 (tel. +27-12 319 7202, fax +27-12-319 7279, e-mail pgb6@hoof2.agric.za)

Elise BUITENDAG (Mrs.), Principal Plant and Quality Control Officer, Directorate of Plant and Quality Control, Private Bag X11208, Nelspruit 1200 (tel. +27-13-753 2071, fax +27-13-752 3854, e-mail: elise@itsc.agric.za)

ALLEMAGNE/GERMANY/DEUTSCHLAND/ALEMANIA

Georg FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Postfach 61 04 40, 30604 Hannover (tel. +49-511-95 66 639, fax +49-511-56 33 62)

ARGENTINE/ARGENTINA/ARGENTINIEN/ARGENTINA

Raimundo LAVIGNOLLE, Director, Dirección de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas, Secretaria de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Ministerio de Economía y Obras y Servicios Públicos, Avenida Paseo Colón 922, 3^{er} piso, 1063 Buenos Aires (tel.+54-1-349 2445, fax +54-1-349 2444)

AUTRICHE/AUSTRIA/ÖSTERREICH/AUSTRIA

Barbara FÜRNWEGER (Frau), Leiter, Abteilung für Sortenschutz und Registerprüfung, Bundesamt und Forschungszentrum für Landwirtschaft, Spargelfeldstraße 191, 1220 Wien (tel. +43-1-28816-4172, fax +43-1-28816 4211)

BULGARIE/BULGARIA/BULGARIEN/BULGARIA

Iskra VALTCHEVA (Mrs.), Expert, State Variety Testing Commission, Ministry of Agriculture, Forestry and Agrarian Reform, 1A Mednikarska Str., 1040 Sofia (tel. +359-2-393 208, fax +359-2-393 208)

CANADA/KANADA/CANADÁ

Glenn HANSEN, Commissioner of Plant Breeders' Rights, Agriculture and Agri-Food Canada, Food Production Inspection Branch, Plant Industry Directorate, Camelot Court, 59 Camelot Drive, Nepean, Ontario K1A 0Y9 (tel. +1-613-225 2342, fax +1-613-228 6629, e-mail: ghansen@em.agr.ca)

COLOMBIE/COLOMBIA/KOLUMBIEN/COLOMBIA

Jorge Enrique SUÁREZ CORREDOR, Director, División de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Ministerio de Agricultura, Calle 37 #8-43, Of. 410, Santa Fe de Bogotá, D.F. (tel. +57-1-232 46 97, fax +57-1-232 46 95, e-mail: semillas@impsat.net.co)

José Ancizar ARENAS, Coordinador Nacional, Unidad PEA-Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario, ICA, A.A. 233, Palmira, Valle (tel. +57 92 275 8169 or 272 81 69, fax +57-92 273 3687, e-mail: semillas@impsat.net.co)

CHILI/CHILE

Enzo CERDA, Sub-Director, Departamento de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero, Ministerio de Agricultura, Avenida Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167, Santiago (tel. +56-2-69 62 996, fax +56-2-6972 179, e-mail: rmessina@sag.minagri.gob.cl)

DANEMARK/DENMARK/DÄNEMARK/DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Director, Department of Variety Testing, P.O. Box 7, Teglværksvej 10, 4230 Skaelskør (tel. +45-53-596 141, fax +45-53-590 166)

ÉQUATEUR/ECUADOR

José Antonio RUÍZ ENRÍQUEZ, Director Nacional Agropecuario, Registro de Variedades, Ministerio de Agricultura y Ganadería, Avenida Eloy Alfaro y Amazonas, Piso 11, Quito (tel. +593-2-548 409 or 552 646, fax +593-2-504 833)

Alba CABRERA (Sra.), Responsable del Registro de Variedades, Dirección Nacional Agropecuaria - Registro de Variedades, Ministerio de Agricultura y Ganadería, Avenida Eloy Alfaro y Amazonas, Piso 11, Quito (tel. +593-2-552 646, fax +593-2-504 833)

Federico MENESES, Consejero, Misión permanente, 139, rue de Lausanne, 1202 Ginebra, Suiza (e-mail: federico.meneses@itu.ch)

ESPAGNE/SPAIN/SPANIEN/ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área de Registro de Variedades, Subdirección General de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 4, 28003 Madrid (tel.+34-1-347 69 21, fax +34-1-594 27 68/ 347 69 73)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA/VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Alan A. ATCHLEY, Plant Variety Examiner, United States Plant Variety Protection Office, NAL Building, Room 500, 10301 Baltimore Blvd., Beltsville, Maryland 20705 (tel. +1-301-504 6487, fax +1-301-504 5291, e-mail: alan_a_atchley@usda.gov)

FINLANDE/FINLAND/FINNLAND/FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Plant Production Inspection Centre, Seed Testing Department, Ministry of Agriculture and Forestry, P.O. Box 111, 32201 Loimaa (tel. +358-2-760 56 247, fax +358-2-760 56 222, e-mail: kaarina.paavilainen@mmm.fi)

FRANCE/FRANKREICH/FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, GEVES, La Minière, 78285 Guyancourt Cedex (tel. +33-1-30.83.35.80, fax +33-1-30 83 36 29, e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales - (CPOV), Ministère de l'agriculture, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris (tel. +33-1-42 75 93 14, fax +33-1-42 75 94 25)

HONGRIE/HUNGARY/UNGARN/HUNGRÍA

György MATÓK, Technical Adviser, National Institute for Agricultural Quality Control, P.O. Box 30,93, 1525 Budapest 114 (tel. +36-1-2125 800, fax +36-1-2125 800)

IRLANDE/IRELAND/IRLAND/IRLANDA

John V. CARVILL, Controller, Department of Agriculture and Food, National Crop Variety Testing Centre, Backweston, Leixlip, Co. Kildare (tel. +353-1-628 0608, fax +353-1-628 0634)

ISRAËL/ISRAEL

Baruch BAR-TEL, Plant Breeders' Rights Council, Agricultural Research Organization, The Volcani Centre, P.O.B. 6, Bet Dagan 50 250 (tel./fax +972-3-968 669, e-mail: ilpbr_tu@netvision.net.il)

JAPON/JAPAN/JAPÓN

Ryusuke YOSHIMURA, Advisor, Seeds and Seedlings Division, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100 (tel. +81-3-3503 8221 fax +81-3-3503 8226)

Koji KANAZAWA, Chief, DUS Test Planning Division, National Center for Seeds and Seedlings, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 2-2 Fujimoto, Tsukuba, Ibaraki 305 (tel. +81-298-38 6584, fax +81-298-38 6583, e-mail: kanazawa@ncss.go.jp)

Chiemi IITAKA (Mrs.), Examiner, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel. +81-3-3591 0524, fax +81-3-3502 6572)

MEXIQUE/MEXICO/MEXIKO/MÉXICO

Eduardo BENÍTEZ PAULÍN, Director del Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Lope de Vega No. 125-2º Piso, Colonia Chapultepec-Morales, 11570 México, D.F. (tel. +52-5-203 9427, fax +52-5-250 64 83, e-mail: eduardo.benitez@sagar.gob.mx)

NORVÈGE/NORWAY/NORWEGEN/NORUEGA

Haakon SØNJU, Advisor, Plant Variety Board, Fellesbygget, 1432 Ås-NLH (tel. +47-64 94 92 30 or 64 94 92 11, fax +47-64 94 02 08, e-mail: haakon.sonju@landbrukstilsynet.sri.telemax.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE/NEW ZEALAND/NEUSEELAND/NUEVA ZELANDIA

Chris BARNABY, Examiner, Fruit and Ornamentals, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 24, Lincoln, Canterbury (tel. +64-3-325 6355, fax +64-3-325 2946, e-mail: barnaby@pvr.govt.nz)

PARAGUAY

Nelson Enrique MOLAS GONZÁLEZ, Dirección de Semillas, Ministerio de Agricultura y Ganadería, Gaspar Rodríguez de Francia 685, San Lorenzo (tel. +595-582 201, fax +595-584 645)

TC/34/10
Annexe I/Annex I/Anlage I/Anexo I
page 5/Seite 5/página 5

PAYS-BAS/NETHERLANDS/NIEDERLANDE/PAÍSES BAJOS

Huib GHIJSEN, Head of DUS Testing, Centre for Plant Breeding and Reproduction Research, CPRO-DLO, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen (tel. +31-317-4768 88, fax +31-317-418 094, e-mail: h.c.h.gijssen@cpo.dlo.nl)

Joost BARENDRECHT, Centre for Plant Breeding and Reproduction Research, CPRO-DLO, P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen (tel. +31-317-4768 93, fax +31-317-418 094, e-mail: C.J.Barendrecht@crpo.dlo.nl)

PORTUGAL

Carlos M. da Costa PEREIRA GODINHO, Expert, Centro Nacional de Registo de Variedades Protegidas, Ministério da Agricultura, Edifício II da DGPC, Tapada da Ajuda, 1300 Lisboa (tel. +351-1-362 1607, fax +351-1-362 1606, e-mail: ed2.tapada@dgpc.mailpac.pt)

José Sérgio CALHEIROS DE GAMA, Conseiller juridique, Mission permanente, 33, rue Antoine-Carteret, 1211 Genève 20, Suisse (tel. +41-22-91 80 200, fax: +41-22-918 02 28, e-mail: mission.portugal@itu.ch)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC/TSCHECHISCHE REPUBLIK/
REPÚBLICA CHECA

Jiří SOUČEK, Head, Department of Plant Breeders' Rights, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture, Za opravnou 4, 15000 Praha 5-Motol (tel. +420-2-572 94 09, fax +420-2-572 11 755, e-mail: soucek@ooz.zeus.cz)

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM/VEREINIGTES KÖNIGREICH/REINO UNIDO

Aubrey BOULD, Technical Adviser, Plant Variety Rights Office and Seeds Division, Ministry of Agriculture, Fisheries and Food, White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF (tel. +44-1223-34 23 84, fax +44-1223-342 386, e-mail: a.bould@pvs.maff.gov.uk)

John LAW, Head, DUS Statistics, National Institute of Agricultural Botany (NIAB), Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE (tel. +44-1223-276 381, ext. 2254, fax +44-1223-277 602, e-mail: j.law@pvs.maff.gov.uk)

SLOVAQUIE/SLOVAKIA/SLOWAKEI/ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), Head, Plants Breeders' Rights Department, Central Agricultural Controlling and Testing Institute, Velké Ripňany 956 07 (tel. +421-7-815 923 11 fax +421-7-375 454)

SUÈDE/SWEDEN/SCHWEDEN/SUECIA

Evan WESTERLIND, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna
(tel. 46-8-730 66 30, fax: +46-8-83 31 70)

UKRAINE/UCRANIA

Sergiy LUNOCHKIN, Head, International Relations Department, State Commission of Ukraine for Testing and Protection of Plant Varieties, 9 Suvorova St., 252010 Kyiv
(tel. +380-44-290 3191, fax +380-44-290 3365)

Volodymyr ZHAROV, First Deputy Chairman, Patent Office of Ukraine, 8, L'vivska Square, 254655 Kyiv (tel. +380-44-212 4950, fax +380-44-212 3449)

Oksana ZMURKO (Mrs.), Head, International Organizations Division, State Commission of Ukraine for Testing and Protection of Plant Varieties, 9 Suvorova St., 252010 Kyiv
(tel. +380-44-290 3191, fax +380-44-290 3365)

URUGUAY

Gustavo E. BLANCO DEMARCO, Presidente, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Avenida Millán 4703, 12.900 Montevideo (tel. +598-2-309 79 24, fax +598-2-309 60 53, e-mail: inasepre@adinet.com.uy)

Carlos GÓMEZ ETCHEBARNE, Director División Registros, Instituto Nacional de Semillas - INASE, Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca, Avda. Millán 4703, 12.900 Montevideo (tel. +598-2-309 79 24 or 309 78 32, fax +598-2-309 60 53)

II. ÉTATS OBSERVATEURS/OBSERVER STATES/
BEOBACHTERSTAATEN/ESTADOS OBSERVADORES

BRÉSIL/BRAZIL/BRASILIEN

Manoel Olimpio VASCONCELOS NETO, Chefe, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares, Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Anexo A, Térreo- Sala 2 A, CEP 70043-900, Brasília D.F. (tel. +55-61-218 2163, fax +55-61-224 2842)

Luiz Cesar GASSER, Second Secretary, Permanent Mission, 17B, Ancienne Route, 1218 Grand-Saconnex, Switzerland (tel. +41-22-929 0900, fax +41-22-788 2505, e-mail: brazil.mission@itu.ch)

TC/34/10
Annexe I/Annex I/Anlage I/Anexo I
page 7/Seite 7/página 7

GRÈCE/GREECE/GRIECHENLAND/GRECIA

Apostolina LIOUSSA (Mrs.), Director, Variety Research Institute of Cultivated Plants, Ministry of Agriculture, 574 00 Sindos - Thessaloniki (tel.: +30-31-799 684 or 796 264, fax: +30-31-799 392, e-mail: varinst@spark.net.gr)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA/REPUBLIK KOREA/REPÚBLICA DE COREA

Chong Seo PARK, Deputy Director, Agricultural Production Support Division, Ministry of Agriculture and Forestry, Kwacheon City, Kyong-ki-do (tel. +82-2-503 7228-9, fax: +82-2-507 20 96, e-mail: parkjls@mat.go.kr)

Keun Jin CHOI, Examiner, National Seed Management Office, 433 Anyang 6-dong, Anyang, Kyunggi-do 430-016 (tel. +82-343-46 2432, fax: +82-343-48 12 16, e-mail: kjchoi@hanmail.net)

Myungsoo LEE, Counsellor, Permanent Mission, 20, route de Pré-Bois, Case postale 1828, 1215 Geneva 15, Switzerland

ROUMANIE/ROMANIA/RUMÄNIEN/RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks, 5 Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest (tel. +40-1-315.9066 or 315 1965/260, fax: +40-1-312 38 19)

Dana BURCA (Mrs.), Examiner, Examination Department, State Office for Inventions and Trademarks, 5 Jon Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest (tel. +40-1-315 9066 or 315 1965/239, fax: +40-1-312 38 19)

III. ORGANISATIONS/ORGANIZATIONS/
ORGANISATIONEN/ORGANIZACIONES

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (CE)/
EUROPEAN COMMUNITY (EC)/
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT (EG)/
COMUNIDAD EUROPEA (CE)

Marco VALVASSORI, Principal Administrator, European Community, 84, rue de la Loi (DG VI BII 1), 1049 Brussels, Belgium (tel.: +32-2-295 69 71, fax: +32-2-296 9399 e-mail: marcantonio.valvassori@dg6.cec.be)

José M. ELENA, Vice President, Community Plant Variety Office (CPVO), P.O. Box 2141, 49021 Angers, Cedex 02, France (tel. +33-2-41 36 84 50, fax + 33-2-41 36 84 60, e-mail: elena@cpvo.fr)

Dirk THEOBALD, Technical Expert, Community Plant Variety Office (CPVO),
P.O. Box 2141, 49021 Angers, Cedex 02, France (tel. +33-2-41 36 84 50, fax
+ 33-2-41 36 84 60, e-mail: theobald@cpvo.fr)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
(OCDE)/

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD)/
ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND
ENTWICKLUNG (OECD)

Jean-Marie DEBOIS, Administrateur principal, Chef de Section, Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et des pêcheries, OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France
(tel. +33-1-45 24 95 48, fax +33-1-45 24 78 34, e-mail: jean-marie.debois@oecd.org)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SÉLECTIONNEURS POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES (ASSINSEL)/

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF PLANT BREEDERS FOR THE PROTECTION OF
PLANT VARIETIES (ASSINSEL)/

INTERNATIONALER VERBAND DER PFLANZENZÜCHTER FÜR DEN SCHUTZ
VON PFLANZENZÜCHTUNGEN (ASSINSEL)/

ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LOS SELECCIONADORES PARA LA
PROTECCIÓN DE LAS OBTENCIONES VEGETALES (ASSINSEL)

Bernard LE BUANEC, Secrétaire général, ASSINSEL, 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon,
Suisse (tel. +41-22-361 99 77, fax +41-22-361 9219, e-mail: assinsel@ifrolink.ch)

IV. BUREAU/OFFICERS/VORSITZ/OFICINA

Joël GUIARD, Chairman
Elise BUITENDAG (Mrs.), Vice-Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV/OFFICE OF UPOV/BÜRO DER UPOV/ OFICINA DE LA UPOV

Barry GREENGRASS, Vice Secretary-General
André HEITZ, Director-Counsellor
Max-Heinrich THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Nuria URQUÍA (Ms.), Senior Program Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Annex II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEX II/ANNEXE II/ANLAGE II/ANEXO II

Test Guidelines or Draft Test Guidelines for the Conduct of Tests for Distinctness, Uniformity and Stability
(the documents in this series are trilingual (English, French and German = Tril.)
and/or in separate versions in English (E), French (F), German (G) or Spanish (S))
(as of April 1, 1998)

Principes directeurs pour la conduite de l'examen des caractères
distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité ou leurs projets
(les documents de cette série sont trilingues (anglais, français et allemand = Tril.)
et/ou en versions séparées en anglais (E), français (F), espagnol (S) ou allemand (G))
(état au 1^{er} avril 1998)

Richtlinien und Entwürfe für Richtlinien für die Durchführung der Prüfung auf
Unterscheidbarkeit, Homogenität und Beständigkeit
(Die Dokumente dieser Serie sind dreisprachig (englisch, französisch und deutsch = Tril.) und/oder in getrennten Fassungen
in englischer (E), französischer (F), deutscher (G) oder spanischer (S) Sprache abgefaßt)
(Stand vom 1. April 1998)

Directrices o directrices provisionales para la ejecución del examen
de la distinción, la homogeneidad y la estabilidad
(los documentos de esta serie existen en versión trilingüe (inglés, francés y alemán = Tril.)
y/o en versiones separadas en inglés (E), francés (F), alemán (G) o español (S))
(al 1 de abril de 1998)

Numerical Order of Test Guidelines[#]/
Principes directeurs dans l'ordre numérique[#]/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien[#]/
Directrices de examen por orden numérico[#]

Doc. No. No du doc Dok.-Nr. Nº del doc.	Year/Language Année/Langue Jahr/Sprache Año/Idioma	English	Français	Deutsch	Español	Latin
* TG/01/2	1979 E, F, G, S	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Ein- führung	Introducción general	
* TG/02/6	1994 Tril.	Maize	Maïs	Mais	Maíz	Zea mays L.
* TG/03/11 + Corr.	1994 1996 Tril. + S	Wheat	Blé	Weizen	Trigo	Triticum aestivum L.
* TG/04/7	1990 Tril. + S	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Ray-grass	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/ hybrides/ Hybriden/ híbridos
* TG/05/4	1985 Tril.	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trébol rojo	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	1988 Tril.	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Alfalfa	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/9 + Corr.	1994 Tril.	Peas	Pois	Erbsen	Guisante, Arveja	Pisum sativum L. sensu lato
* TG/08/4 + Corr.	1984 1985 Tril.	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Haba, Haboncillo	Vicia faba L.

* Adopted/Adoptés/Angenommen/Adoptados

+, -, o: Not yet generally available/Pas encore officiellement disponible/Noch nicht offiziell verfügbar/No disponible oficialmente por el momento

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen/Ante el Comité Técnico para su adopción

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme/Para observaciones por las organizaciones profesionales

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant/En preparación o previstos

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben/Los números de referencia de las Directrices para la ejecución del examen por orden alfabético de los nombres figuran al final del presente anexo.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
o	TG/08/...?		Broad Bean, Field Bean (revision)	Fève, Fève ble (révision)	Dicke Bohne, Ack-erbohne (Revision)	Haba, Haboncillo (revisión)	Vicia faba L.
*	TG/09/4	1988 Tril.	Runner Bean	Haricot d Espagne	Prunkbohne	Judía escarlata	Phaseolus coccineus L.
*	TG/10/7	1988 Tril.	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euforbia	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
*	TG/11/7	1990 Tril.	Rose	Rosier	Rose	Rosal	Rosa L.
*	TG/12/8 + Corr.	1994 1995 Tril.	French Bean	Haricot	Bohne	Judía común, Frijol, Poroto	Phaseolus vulgaris L.
*	TG/13/7	1993 Tril.	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	Lactuca sativa L.
*	TG/14/5	1986 Tril.	Apple (only for ornamental and rootstock varieties)	Pommier (seulement pour variétés ornementales et porte-greffes)	Apfel (nur für Zier-sorten und Unterla-gen)	Manzano (únicamente para variedades ornamentales y portainjertos)	Malus Mill.
*	TG/14/8	1995 Tril.	Apple (fruit varieties)	Pommier (variétés fruitières)	Apfel (Fruchtsorten)	Manzano (variedades frutales)	Malus Mill.
*	TG/15/1 + Corr.	1974 1977 Tril.	Pear	Poirier	Birne	Peral	Pyrus communis L.
o	TG/15/...?		Pear (revision)	Poirier (révision)	Birne (Revision)	Peral (Revision)	Pyrus communis L.
*	TG/16/4	1985 Tril.	Rice	Riz	Reis	Arroz	Oryza sativa L.
o	TG/16/...?		Rice (revision)	Riz (révision)	Reis (Revision)	Arroz (revisión)	Oryza sativa L.
*	TG/17/5 + Corr.	1994 1996 Tril.	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
*	TG/18/4	1986 Tril.	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia elatior	Begonia-Elatiorhybrids/ hybridés/ Hybriden/ híbridos, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
*	TG/19/10	1994 1996 Tril.	Barley	Orge	Gerste	Cebada	Hordeum vulgare L. sensu lato
*	TG/20/10	1994 Tril.	Oats	Avoine	Hafer	Avena	Avena sativa L. & Avena nuda L.
*	TG/21/7	1981 Tril.	Poplar	Peuplier	Pappel	Alamo	Populus L.
*	TG/22/9	1995 Tril.	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.
*	TG/23/5	1986 Tril. + S	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Patata, Papa	Solanum tuberosum L.
*	TG/24/5	1981 Tril.	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Flor de Pascua	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
o	TG/24/...?		Poinsettia (revision)	Poinsettia (révision)	Poinsettie (Revision)	Flor de Pascua (revisión)	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
*	TG/25/8	1990 Tril.	Carnation (vegetatively propagated varieties)	Oeillet (variétés à multipli-cation végétative)	Nelke (vegetativ vermehrte Sorten)	Clavel (variedades de mul-tiplicación vegeta-tiva)	Dianthus L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/26/4	1979 Tril.	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Crisantemo (perenne)	Chrysanthemum spec.
°	TG/26/...?		Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Crisantemo (perenne) (revisión)	Chrysanthemum spec.
*	TG/27/6	1984 Tril.	Freesia (vegetatively propa- gated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesie (vegetativ vermehrte Sorten)	Fresia (variedades de mul- tiplicación vegeta- tiva)	Freesia Eckl. ex Klatt
*	TG/28/8	1987 Tril.	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium	Pélargonium zonale, Géranium-lierre	Zonalpelargonie, Efeupelargonie	Geranio	Pelargonium zonale hort. non (L.) L Hérít. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L Hérít. ex Ait.
*	TG/29/6	1987 Tril.	Alstroemeria	Alstroemère	Inkalilie	Alstroemeria	Alstroemeria L.
*	TG/30/6	1990 Tril.	Bent	Agrostide	Straußgras	Agrostis	Agrostis spp.
*	TG/31/6	1984 Tril.	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactilo	Dactylis glomerata L.
*	TG/32/6	1988 Tril.	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Veza común	Vicia sativa L.
*	TG/33/6	1990 Tril.	Kentucky Bluegrass	Pâturin des prés	Wiesenrispe	Poa de los prados	Poa pratensis L.
*	TG/34/6	1984 Tril.	Timothy	Fléole	Lieschgras	Fleo	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
*	TG/35/6	1995 Tril.	Cherry	Cerisier	Kirsche	Cerezo	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L.
*	TG/36/6	1996 E, F, G, S	Rape Seed	Colza	Raps	Colza	Brassica napus L. oleifera
*	TG/37/7	1988 Tril.	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Nabo	Brassica rapa L.emend. Metzg.
°	TG/37/...?		Turnip, Turnip Rape (revision)	Navet, Navette (révision)	Herbst-, Mairübe, Rübsen (Revision)	Nabo (revisión)	Brassica rapa L. emend. Metzg.
*	TG/38/6	1985 Tril.	White Clover	Trèfle blanc	Weißklee	Trébol blanco	Trifolium repens L.
*	TG/39/6	1984 Tril.	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca de los pra- dos, Festuca alta	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
*	TG/40/6	1989 Tril.	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannis- beere	Grosellero negro (casis)	Ribes nigrum L.
*	TG/41/4	1977 Tril.	European Plum (fruit varieties, root- stocks excluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)	Ciruelo europeo (variedades frutales, portainjertos exclu- idos)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
°	TG/41/...?		European Plum (fruit varieties root- stocks excluded) (revision)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes) (révision)	Pflaume (frucht- tragende Sorten, Unterlagen aus- geschlossen (Revision)	Ciruelo europeo (variedades frutales, portainjertos exclu- idos) (revisión)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
*	TG/42/6	1995 Tril.	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rododendro	Rhododendron L.
*	TG/43/6	1986 Tril.	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Frambueso	Rubus idaeus L.
*	TG/44/7	1992 Tril.	Tomato	Tomate	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/45/6	1995 Tril.	Cauliflower	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
*	TG/46/3	1976 Tril.	Onion	Oignon	Zwiebel	Cebolla	Allium cepa L.
-	TG/46/5 (proj.)		Onion, Shallot (revision)	Oignon, Échalote (révision)	Zwiebel, Schalotte (Revision)	Cebolla, Chalota (revisión)	Allium cepa L.
*	TG/47/5	1985 Tril.	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus	Streptocarpus X hybridus Voss
*	TG/48/6	1992 Tril.	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Col, Repollo	Brassica oleracea L. convar. capitata (L.) Alef.
*	TG/49/6	1990 Tril.	Carrot	Carotte	Möhre	Zanahoria	Daucus carota L.
*	TG/50/5	1985 Tril.	Vine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.
-	TG/50/6 (proj.)		Grapevine (revision)	Vigne (révision)	Rebe (Revision)	Vid (revisión)	Vitis L.
*	TG/51/6	1987 Tril.	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	Grosellero espinoso	Ribes uva-crispa L.
*	TG/52/5	1990 Tril.	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weiße Johannisbeere	Grosellero rojo y blanco	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W.O.J. Koch (Syn. Ribes rubrum L.), R. niveum Lindl.
*	TG/53/6	1995 Tril.	Peach, Nectarine	Pêcher, Nectarinier	Pfirsich, Nektarine	Melocotonero, Duraznero, Nectar- ino	Prunus persica (L.) Batsch
*	TG/54/6	1990 Tril.	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.
*	TG/55/6	1996 E, F, G, S.	Spinach	Epinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.
*	TG/56/3	1978 Tril.	Almond	Amandier	Mandel	Almendro	Prunus amygdalus Batsch
*	TG/57/6	1995 Tril.	Flax, Linseed	Lin	Lein	Lino	Linum usitatissimum L.
*	TG/58/3	1978 Tril.	Rye	Seigle	Roggen	Centeno	Secale cereale L.
-	TG/58/4 (proj.)		Rye (revision)	Seigle (révision)	Roggen (Revision)	Centeno (revisión)	Secale cereale L.
*	TG/59/6	1991 Tril.	Lily	Lis	Lilie	Lirio	Lilium L.
*	TG/60/6	1996 E, F, G, S	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	Remolacha de mesa	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef.
*	TG/61/6 + Corr.	1993 Tril.	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	Pepino, Pepinillo	Cucumis sativus L.
*	TG/62/3	1978 Tril.	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	Ruibarbo	Rheum rhabarbarum L.
-	TG/62/5 (proj.)		Rhubarb (revision)	Rhubarbe (révision)	Rhabarber (Revision)	Ruibarbo (revisión)	Rheum rhabarbarum L.
*	TG/63/3	1980 Tril.	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rábano negro	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner
-	TG/63/4 (proj.)		Black Radish (revision)	Radis d'été, d'automne et d'hiver (révision)	Rettich (Revision)	Rábano negro (revisión)	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/64/3	1980 Tril.	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rábano, Rabanito	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
-	TG/64/4 (proj.)		Radish (revision)	Radis de tous les mois (révision)	Radieschen (Revision)	Rábano, Rabanito (revisión)	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.
*	TG/65/3	1980 Tril.	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Col rábano	Brassica oleracea L. var. gongyloides L.
o	TG/65/...?		Kohlrabi (revision)	Chou-rave (révision)	Kohlrabi (Revision)	Col rábano (revisión)	Brassica oleracea L. var. gongyloides L.
*	TG/66/3	1979 Tril.	Lupins	Lupins	Lupinen	Altramuces	Lupinus albus L., L. angustifolius L., L. luteus L.
*	TG/67/4	1980 Tril.	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschließlich Härtlicher Schwin- gel), Rotschwingel	Festuca ovina (incluida Cañuela), Festuca roja	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
*	TG/68/3	1979 Tril.	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ ver- mehrte)	Berberis (de multiplicación vegetativa)	Berberis L.
*	TG/69/3	1979 Tril.	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia	Forsythia Vahl
*	TG/70/3 + Corr.	1979 1990 Tril.	Apricot	Abricotier	Aprikose	Albaricoquero, Damasco	Prunus armeniaca L.
o	TG/70/...?		Apricot (revision)	Abricotier (révision)	Aprikose (Revision)	Albaricoquero (revisión)	Prunus armeniaca L.
*	TG/71/3	1979 Tril.	Hazelnut	Noisetier	Haselnuß	Avellano	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
*	TG/72/4	1985 Tril.	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Sauce (únicamente varie- dades de árboles)	Salix L.
*	TG/73/6	1988 Tril.	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Zarza, Zorzamora	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/ hybrides/Hybriden/ híbridos
*	TG/74/3	1980 Tril.	Celeriac	Céleri-rave	Knollensellerie	Apio nabo	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
*	TG/75/6	1998 E, F, G, S	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Hierba de los canónigos	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
*	TG/76/7	1994 Tril.	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Pimiento	Capsicum annuum L.
*	TG/77/6	1989 Tril.	Gerbera	Gerbera	Gerbera	Gerbera	Gerbera Cass.
o	TG/77/...?		Gerbera (revision)	Gerbera (révision)	Gerbera (Revision)	Gerbera (revisión)	Gerbera Cass.
*	TG/78/3 + Add.	1980 1994 Tril.	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoe (de multiplicación vegetativa)	Kalanchoë A. Adans.
*	TG/79/3	1980 Tril.	White Cedar	Thuya du Canada	Lebensbaum	Tuya	Thuya occidentalis L.
*	TG/80/6	1998 E, F, G, S	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Soja, Soya	Glycine max (L.) Merrill
*	TG/81/3	1983 Tril.	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Girasol	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
-	TG/81/4 (proj.)		Sunflower (revision)	Tournesol (révision)	Sonnenblume (Revision)	Girasol (revisión)	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
*	TG/82/3	1982 Tril.	Celery	Célieri-branche	Bleichsellerie	Apio	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
o	TG/82/...?		Celery (revision)	Célieri-branche (révision)	Bleichsellerie (Revision)	Apio (revisión)	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.
*	TG/83/3	1982 Tril.	Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grapefruit; excluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oranger, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen)	Cítricos (variedades de naranja, manda- rino, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos)	Citrus L.
o	TG/83/...?		Citrus (varieties of Oranges, Mandarins, Lemons and Grape-fruit; excluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oranger, de mandarinier, de citronnier et de limetier, de pomélo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grapefruit; Unterlagssorten ausgeschlossen) (Revision)	Cítricos (variedades de naranja, mandarino, limonero, limero y pomelo; excepto las variedades portainjertos) (revisión)	Citrus L.
*	TG/84/3	1982 Tril.	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Ciruelo japonés (variedades frutales únicamente)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/ autres pruniers diploides/ andere diploide Pflaumensorten/otros ciruelos diploides
*	TG/85/3	1983 Tril.	Leek	Poireau	Porree	Puerro	Allium porrum L.
-	TG/85/4 (proj.)		Leek (revision)	Poireau (révision)	Porree (Revision)	Puerro (revisión)	Allium porrum L.
*	TG/86/5	1995 Tril.	Anthurium	Anthurium	Flamingoblume	Anthurium	Anthurium Schott
*	TG/87/2	1983 Tril.	Narcissi (including Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narciso	Narcissus L.
*	TG/88/3	1985 Tril.	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Algodón	Gossypium L.
o	TG/88/...?		Cotton (revision)	Cotonnier (révision)	Baumwolle (Revision)	Algodón (revisión)	Gossypium L.
*	TG/89/3	1984 Tril.	Swede	Chou-navet Rutabaga	Kohlrübe	Colinabo	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
o	TG/89/...?		Swede (revision)	Chou-navet Rutabaga (révision)	Kohlrübe (Revision)	Colinabo (revisión)	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
*	TG/90/3	1984 Tril.	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Berza	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
o	TG/90/...?		Curly Kale (revision)	Chou frisé (révision)	Grünkohl (Revision)	Berza (revisión)	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
*	TG/91/3	1984 Tril.	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Azofaifa de la espina de Cristo	Euphorbia milii Desmoulin & its hybrids/ses hybrides/ seine Hybriden/sus hibridos
*	TG/92/3	1984 Tril.	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement variétés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Caqui (únicamente variedades frutales)	Diospyros kaki L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. N° del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/93/3	1985 Tril.	Groundnut	Arachide	Erdnuß	Cacahuete, Maní	Arachis L.
*	TG/94/3	1985 Tril.	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna	Calluna vulgaris (L.) Hull
*	TG/95/3	1985 Tril.	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
*	TG/96/4	1995 Tril.	Norway Spruce (ornamental varieties)	Epicéa commun (variétés ornementales)	Gemeine Fichte (Ziersorten)	Abeto, Picea común (variedades ornamentales)	Picea abies (L.) Karst.
*	TG/97/3	1985 Tril.	Avocado	Avocatier	Avocado	Aguacate, Palta	Persea americana Mill.
*	TG/98/3	1985 Tril.	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	Kiwi	Actinidia chinensis Pl.
°	TG/98/...?		Kiwifruit (revision)	Actinidia (révision)	Kiwi (Revision)	Kiwi (revisión)	Actinidia chinensis Pl.
*	TG/99/3	1985 Tril.	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multi- plication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeu- gung)	Olivo (variedades frutales de multi- plicación vegetativa)	Olea europaea L.
*	TG/100/3	1985 Tril.	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte- greffes)	Quitte (Sorten zur Frucht- erzeugung und Unterlagssorten)	Membrillero (variedades frutales y variedades portainjertos)	Cydonia Mill. sensu stricto
*	TG/101/3	1987 Tril.	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	Cactus de Navidad	Schlumbergera Lem. including/y compris/ einschließlich/incluid o Zygocactus K. Schum.
*	TG/102/3	1986 Tril.	Impatiens	Impatiente	Impatiens	Impatiens	Impatiens L.
*	TG/103/3	1986 Tril.	Juniper	Genévrier	Wacholder	Enebro	Juniperus L.
*	TG/104/4 + Add.	1987 1988 Tril.	Melon	Melon	Melone	Melón	Cucumis melo L.
*	TG/105/3	1987 Tril.	Chinese Cabbage	Chou chinois	Chinakohl	Repollo chino	Brassica pekinensis L.
*	TG/106/3	1987 Tril.	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Acelga	Beta vulgaris L. var. vulgaris L.
*	TG/107/3	1988 Tril.	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	Begonia tuberosa	Begonia X tuberhybrida Voss
*	TG/108/3	1988 Tril.	Gladiolus	Glaïeul	Gladiole	Gladiolo	Gladiolus L.
*	TG/109/3	1987 Tril.	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	Pelargonio	Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.
*	TG/110/3	1987 Tril.	Guava	Goyavier	Guave	Guayabo	Psidium guajava L.
*	TG/111/3	1987 Tril.	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia	Macadamia integrifolia Maiden et Betche; M. tetraphylla L.A.S. Johnsten
*	TG/112/3	1987 Tril.	Mango	Manguier	Mango	Mango	Mangifera indica L.
*	TG/113/2	1987 Tril.	Easter Cactus	Cactusjonc	Osterkaktus	Cactus de Pascua	Rhipsalidopsis Britt. et Rose, including/y compris/einschließlic h/ incluido Epiphyll- opsis Berger

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/114/3	1988 Tril.	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum	Exacum L.
*	TG/115/3	1988 Tril.	Tulip	Tulipe	Tulpe	Tulipán	Tulipa L.
*	TG/116/3	1988 Tril.	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	Escorzonera, Salsifi negro	Scorzonera hispanica L.
*	TG/117/3	1988 Tril.	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eier- frucht	Berenjena	Solanum melongena L.
*	TG/118/3	1988 Tril.	Endive	Chicorée (frisée, Scarole)	Endivie	Escarola	Cichorium endivia L.
*	TG/119/3	1988 Tril.	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	Calabacín, Zapallito alargado	Cucurbita pepo L.
*	TG/120/3	1988 Tril.	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	Trigo duro	Triticum durum Desf.
*	TG/121/3	1989 Tril.	Triticale	Triticale	Triticale	Triticale	X Triticosecale Witt.
*	TG/122/3	1989 Tril.	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	Sorgo	Sorghum bicolor L.
*	TG/123/3	1989 Tril.	Banana	Bananier	Banane	Platanera	Musa acuminata Colla
*	TG/124/3	1989 Tril.	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	Castaña	Castanea sativa Mill.
*	TG/125/3	1989 Tril.	Walnut	Noyer	Walnuß	Nogal	Juglans regia L.
-	TG/125/4 (proj.)		Walnut (revision)	Noyer (révision)	Walnuß (Revision)	Nogal (revisión)	Juglans regia L.
*	TG/126/4	1990 Tril.	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia Jacq. f. ex Murray
*	TG/127/3	1990 Tril.	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron R. Br.
*	TG/128/3	1990 Tril.	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum R. Br.
*	TG/129/3	1989 Tril.	Protea	Protea	Protea	Protea	Protea L.
*	TG/130/3	1990 Tril.	Asparagus	Asperge	Spargel	Espárrago	Asparagus officinalis L.
*	TG/131/3	1990 Tril.	Chincherinchee	Ornithogale	Milchstern	Ornithogalum	Ornithogalum L.
*	TG/132/4	1992 Tril.	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia Schott
*	TG/133/3	1991 Tril.	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	Hortensia	Hydrangea L.
*	TG/134/3	1990 Tril.	Safflower	Carthame	Saflor	Cártamo	Carthamus tinctorius L.
*	TG/135/3	1990 Tril.	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum Schott
*	TG/136/4	1991 Tril.	Parsley	Persil	Petersilie	Perejil	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex A. W. Hill
*	TG/137/3	1991 Tril.	Blueberry	Myrtille	Kulturheidelbeere	Arándano americano	Vaccinium corymbosum L., Vaccinium myrtillus L.
*	TG/138/3	1991 Tril.	Jostaberry	Caseillier	Jostabeere	Grosellero	Ribes nidigrolaria R. & A. Bauer
*	TG/139/3	1991 Tril.	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	Arándano encarnado	Vaccinium vitis-idaea L.

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/140/3	1991 Tril.	Pot Azalea	Azalée en pot	Topfazalee	Azalea	Rhododendron simsii Planch.
*	TG/141/3	1992 Tril.	Aster	Aster	Aster	Aster	Aster L.
*	TG/142/3	1993 Tril.	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Sandía	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
*	TG/143/3	1993 Tril.	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	Garbanzo	Cicer arietinum L.
*	TG/144/3	1993 Tril.	Evening Primrose	Oenothère, Onagre	Nachtkerze	Onagra	Oenothera L.
*	TG/145/2	1994 Tril.	Gentian	Gentiane	Enzian	Genciana	Gentiana L.
*	TG/146/2	1994 Tril.	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine	Nerine Herb.
*	TG/147/2	1994 Tril.	Pyracantha, Firethorn	Pyracantha, Buisson Ardent	Feuerdorn	Espino de fuego	Pyracantha M.J. Roem.
*	TG/148/2	1994 Tril.	Weigela	Weigela	Weigelie	Weigela	Weigela Thunb.
*	TG/149/2	1994 Tril.	Japanese Pear	Poirier japonais	Japanische Birne	Peral japonés	Pyrus pyrifolia (Burm. F.) Nakai var. cult. (Mak.) Nakai
*	TG/150/3	1994 Tril.	Fodder Beet	Betterave fourragère	Runkelrübe	Remolacha forrajera	Beta vulgaris L.
*	TG/151/3	1995 Tril.	Sprouting Broccoli, Calabrese	Brocoli	Brokkoli	Brócoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch. including/y compris/ einschließ- lich/ incluyendo Brassica oleracea L. convar botrytis (L.) Alef. var. italica
*	TG/152/3	1995 Tril.	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Chamomilla recutita (L.) Rauschert
*	TG/153/3	1996 E, F, G, S	Ginger	Gingembre	Ingwer	Jengibre	Zingiber officinale Rosc.
*	TG/154/3	1996 E, F, G, S	Leaf chicory	Chicorée à feuille (sauvage)	Blattzichorie	Achicoria de hoja	Cichorium intybus L. partim
*	TG/155/3	1996 E, F, G, S	Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	Calabaza, Zapallo	Cucurbita maxima Duch.
*	TG/156/3	1996 E, F, G, S	Firelily	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus	Cyrtanthus Ait.
*	TG/157/3	1996 E, F, G, S	Serruria	Serruria	Serruria	Serruria	Serruria Salisb.
*	TG/158/3	1998 E, F, G, S	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia	Bouvardia Salisb.
*	TG/159/3	1998 E, F, G, S	Loquat	Néflier du Japon	Japanische Mispel, Loquat	Nispero	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.
*	TG/160/3	1998 E, F, G, S	Mume (Japanese Apricot)	Abricotier japonais	Japanische Aprikose	Albaricoquero japonés	Prunus mume Sieb. et Zucc.
*	TG/161/3	1998 E, F, G, S	Welsh Onion, Japanese Bunching Onion	Ciboule	Winterzwiebel	Cebolleta	Allium fistulosum L.
-	TG/162/2 (proj.)		Garlic	Ail	Knoblauch	Ajo	Allium sativum L.
-	TG/163/1 (proj.)		Apple Rootstock	Porte-greffes du pommier	Apfel-Unterlagen	Portainjerto de manzano	

	Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
*	TG/164/1 (proj.)		Cymbidium	Cymbidium	Cymbidie	Cymbidium	Cymbidium Sw.
-	TG/165/1 (proj.)		Dill	Aneth	Dill	Eneldo	Anethum graveolens L.
-	TG/166/1 (proj.)		Opium/Seed Poppy	Pavot	Mohn	Adormidera, Ama- pola	Papaver somniferum L.
-	TG/167/1 (proj.)		Okra	Gombo	Okra	Okra	Abelmoschus esculentus (L.) Moench
-	TG/168/1 (proj.)		Limonium, Sea Lavender, Stative	Limonium, Stative	Widerstoß, Meerlavendel	Limonium	Limonium Mill. (Syn. Stative)
-	TG/169/1 (proj.)		Pyrus Rootstocks	Porte-greffe de pyrus	Pyrus-Unterlagen	Portainjerto de pyrus	Pyrus L.
-	TG/170/1 (proj.)		Subterranean Clover	Trèfle souterrain	Bodenfrüchtiger Klee	Trébol subterráneo	Trifolium subterraneum, incl. ssp. subterraneum, ssp. yannicum & ssp. brachycalycinum
-	TG/171/1 (proj.)		Weeping Fig	Ficus benjamina	Birkenfeige	Ficus benjamina	Ficus benjamina L.

Test Guidelines in preparation or planned
for which no reference number has been assigned yet

Principes directeurs en préparation ou prévus
qui n'ont pas encore reçu de numéros de référence

Prüfungsrichtlinien in Vorbereitung oder geplant,
die noch keine Referenznummer erhalten haben

Directrices de examen en preparación o previstos
que no han recibido todavía un número de referencia

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
o		Alaska Brome-Grass, Rescue Grass	Brome cathartique Brome sitchensis	Horntrespe, Alaska- Trespe	Cebadilla, Triguillo, Bromo	Bromus catharticus Vahl, Bromus sitchensis Trin.
o		Amaryllis	Amaryllis	Amaryllis	Amarilis	Hippeastrum Herb.
o		Basilicum	Basilic	Basilikum	Albahaca	Ocimum basilicum L.
o		Calla, Arum-lily	Calla	Kalla, Zantedeschia	Cala	Zantedeschia Spreng.
o		Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	Cebollino	Allium schoenoprasum L.
o		Chokeberry	Aronia	Apfelbeere	Aronia	Aronia melanocarpa (Michx) Elliot
o		Cucurbita moschata	Courge musquée	Moschuskürbis, Bisamkürbis	Calabaza	Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir
o		Cupressus	Cyprès	Zypresse	Ciprés	Cupressus L.
o		Eustoma, Prairie Gentian	Eustoma	Eustoma	Eustoma	Eustoma russellianum (Hook) G. Don
o		Fennel	Fenouil	Fenchel	Hinojo	Foeniculum vulgare P. Mill.
o		Fodder Radish	Radis oléifère, Radis chinois	Ölrettich	Rábano oleaginoso	Rhaphanus sativus L. var. oleiformis Pers.
o		Geraltion Wax Flower	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium	Chamelaucium Desf.
o		Globe Artichoke	Artichaut	Artischoke	Alcachofa, Alcaucil	Cynara scolymus L.
o		Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania	Guzmania Ruiz et Pav.
o		Horse Radish	Rainfort sauvage	Meerrettich	Rábano salvaje	Armoracia rusticana Gaertn., Mey. et Scherb.
o		Industrial Chicory	Chicorée à café	Wurzelzichorie	Achicoria	Cichorium intybus L. partim
o		Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebelbildende)	Lirio	Iris L.
o		Kangaroo Paw	Anigozanthos	Känguruhblume	Anigozanthos	Anigozanthos Labill.
o		Lavender	Lavande vraie, Lavandins	Echter Lavendel, Lavendel	Lavanda, Lavandín	Lavandula angustifolia Mill., Lavandula x burnatii Briq.
o		Lentil	Lentille	Linse	Lenteja	Lens culinaris Medik.
o		Lotus, Bird's Foot Foot Trefoil	Lotier corniculé	Hornrschotenklee	Lotus	Lotus corniculatus L.
o		Nerium Oleander, Rose Bay	Laurier rose, Nerium oléandre	Oleander	Adelfa, Laurel rosa	Nerium oleander L.
o		Ornamental Apple	Pommier ornamental	Zierapfel	Manzano ornamental	Malus Mill.
o		Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum L.
o		Pentas	Pentas	Pentas	Pentas	Pentas lanceolata (Forsk.) K. Schum.
o		Petunia	Pétunia	Petunie	Petunia	Petunia Juss.

Doc. No. No du doc. Dok.-Nr. Nº del doc.	Year Année Jahr Año	English	Français	Deutsch	Español	Latin
o		Pistache	Pistachier	Echte Pistazie	Pistachero	Pistacia vera L.
o		Prunus Rootstocks	Porte-greffe de Prunus	Prunus-Unterlagen	Portainjerto de prunus	Prunus L.
o		Rosemary	Romarin officinal	Rosmarin	Romero, Rosmarino	Rosmarinus officinalis L.
o		Rubber	Hévéa	Kautschukbaum	Arbol del caucho	Hevea Aubl.
o		Shallot	Echalote	Schalotte	Chalota	Allium ascalonicum L.
o		Sugarcane	Canne à sucre	Zuckerrohr	Caña de azúcar	Saccharum officinarum L.
o		Tagetes, Marigold	Tagète, Oeillet d'Inde, Rose d'Inde	Sammetblume	Clavel de las Indias, Clavelán	Tagetes L.
o		Thyme	Thym	Thymian	Tomillo	Thymus L.
o		Tobacco	Tabac	Tabak	Tabaco	Nicotiana tabacum L.
o		Walnut Rootstocks	Porte-greffe du noyer	Walnuß-Unterlagen	Portainjerto de nogal	Juglans regia L.
o		White Mustard	Moutarde blanche	Weisser Senf	Mostaza blanca	Sinapis alba L.
o		Witloof, Chicory	Chicorée, Endive	Zichorie	Endivia	Cichorium intybus L. partim

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet	TG/17	French Bean	TG/12	Pistache	-
Alaska Brome-Grass	-	Garlic	TG/162	Poinsettia	TG/24
Almond	TG/56	General Introduction	TG/01	Poplar	TG/21
Alstroemeria	TG/29	Gentian	TG/145	Poppy, Opium/Seed	TG/166
Amaryllis	-	Geraltan Wax Flower	-	Pot Azalea	TG/140
Anthurium	TG/86	Gerbera	TG/77	Potato	TG/23
Apple	TG/14	Gherkin	TG/61	Prairae Gentian	-
Apple Rootstock	TG/163	Ginger	TG/153	Protea	TG/129
Apricot	TG/70	Gladiolus	TG/108	Prunus Rootstocks	-
Artichoke	-	Globe Artichoke	-	Pumpkin	TG/155
Arum-lily	-	Gooseberry	TG/51	Pyracantha	TG/147
Asatsuki	-	Grapefruit	TG/83	Pyrus Rootstocks	TG/169
Asparagus	TG/130	Grapevine	TG/50	Quince	TG/100
Aster	TG/141	Groundnut	TG/93	Radish	TG/64
Avocado	TG/97	Guava	TG/110	Rape Seed	TG/36
Banana	TG/123	Guzmania	-	Raspberry	TG/43
Barley	TG/19	Hard Fescue	TG/67	Red Cabbage	TG/48
Basilicum	-	Hazelnut	TG/71	Red Clover	TG/05
Beetroot	TG/60	Horse Radish	-	Red Currant	TG/52
Bent	TG/30	Hot Pepper	TG/76	Red Fescue	TG/67
Berberis	TG/68	Hydrangea	TG/133	Regal Pelargonium	TG/109
Bird's Foot Trefoil	-	Ifafa Lily	TG/156	Rescue Grass	-
Black Currant	TG/40	Impatiens	TG/102	Rhododendron	TG/42
Black Radish	TG/63	Industrial Chicory	-	Rhubarb	TG/62
Black Salsify	TG/116	Iris	-	Rice	TG/16
Blackberry	TG/73	Ivy-leaved Pelargonium	TG/28	Rose	TG/11
Blueberry	TG/137	Japanese Apricot	TG/160	Rose Bay	-
Bouvardia	TG/158	Japanese Bunching Onion	TG/161	Rosemary	-
Broad Bean	TG/08	Japanese Pear	TG/149	Rubber	-
Broccoli	TG/151	Japanese Plum	TG/84	Runner Bean	TG/09
Brome	-	Jostaberry	TG/138	Rye	TG/58
Brussels Sprouts	TG/54	Juniper	TG/103	Ryegrass	TG/04
Bunching Onion	TG/161	Kalanchoe	TG/78	Safflower	TG/134
Cabbage	TG/48	Kangaroo Paw	-	Savoy Cabbage	TG/48
Cardoon	-	Kentucky Bluegrass	TG/33	Scorzonera	TG/116
Calabrese	TG/151	Kiwifruit	TG/98	Scotch Heather	TG/94
Calla	-	Kohlrabi	TG/65	Sea Lavender	TG/168
Carnation	TG/25	Lachenalia	TG/126	Serruria	TG/157
Carrot	TG/49	Lagerstroemia	TG/95	Shallot	-
Cauliflower	TG/45	Lavender	-	Sheep's Fescue	TG/67
Celeriac	TG/74	Leaf Beet	TG/106	Sorghum	TG/122
Celery	TG/82	Leaf Chicory	TG/154	Soya Bean	TG/80
Chamomile	TG/152	Leek	TG/85	Spathiphyllum	TG/135
Cherry	TG/35	Lemons	TG/83	Spinach	TG/55
Chestnut	TG/124	Lentil	-	Sprouting Broccoli	TG/151
Chick-Pea	TG/143	Lettuce	TG/13	Squash	TG/119
Chicory	-	Leucadendron	TG/127	Statice	TG/168
Chinese Cabbage	TG/105	Leucospermum	TG/128	Strawberry	TG/22
Chincherinchee	TG/131	Lily	TG/59	Streptocarpus	TG/47
Chives	-	Limonium	TG/168	Subterranean Clover	TG/170
Chokeberry	-	Ling	TG/94	Sunflower	TG/81
Christmas Cactus	TG/101	Lingonberry	TG/139	Sugarcane	-
Chrysanthemum	TG/26	Linseed	TG/57	Swede	TG/89
Citrus	TG/83	Loquat	TG/159	Sweet Pepper	TG/76
Cocksfoot	TG/31	Lotus	-	Tagetes	-
Common Vetch	TG/32	Lucerne	TG/06	Tall Fescue	TG/39
Comsalad	TG/75	Lupins	TG/66	Thyme	-
Cotton	TG/88	Macadamia	TG/111	Timothy	TG/34
Crown of Thorns	TG/91	Maize	TG/02	Tobacco	-
Cucumber	TG/61	Mandarins	TG/83	Tomato	TG/44
Cucurbita maxima	-	Mango	TG/112	Triticale	TG/121
Cucurbita moschata	-	Marigold	-	Tuberous Begonia Hybrids	TG/107
Curly Kale	TG/90	Meadow Fescue	TG/39	Tulip	TG/115
Cymbidium	TG/164	Melon	TG/104	Turnip	TG/37
Cupressus	-	Mume	TG/160	Turnip Rape	TG/37
Daffodils	TG/87	Narcissi	TG/87	Vegetable Marrow	TG/119
Dieffenbachia	TG/132	Nectarine	TG/53	Vine	TG/50
Dill	TG/165	Nerine	TG/146	Walnut	TG/125
Durum Wheat	TG/120	Nerium oleander	-	Walnut Rootstock	-
Easter Cactus	TG/113	Norway Spruce	TG/96	Watermelon	TG/142
Egg Plant	TG/117	Oats	TG/20	Weeping Fig	TG/171
Elatior Begonia	TG/18	Okra	TG/167	Weigela	TG/148
Endive	TG/118	Oleander	-	Welsh Onion	TG/161
Euphorbia Fulgens	TG/10	Olive	TG/99	Wheat	TG/03
European Plum	TG/41	Onion	TG/46	White Cabbage	TG/48
Eustoma	-	Opium/Seed Poppy	TG/166	White Cedar	TG/79
Evening Primrose	TG/144	Oranges	TG/83	White Clover	TG/38
Exacum	TG/114	Ornamental Apple	-	White Currant	TG/52
Fennel	-	Osteospermum	-	White Mustard	-
Field Bean	TG/08	Paprika	TG/76	Willow	TG/72
Firelily	TG/156	Parsley	TG/136	Witloof	-
Firethorn	TG/147	Peach	TG/53	Zonal Pelargonium	TG/28
Flax	TG/57	Pear	TG/15		
Fodder Beet	TG/150	Peas	TG/07		
Fodder Radish	-	Pentas	-		
Forsythia	TG/69	Persimmon	TG/92		
Freesia	TG/27	Petunia	-		

NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS FRANÇAIS

Abricotier	TG/70	Fenouil	-	Piment	TG/76
Abricotier japonais	TG/160	Fétuque des prés	TG/39	Pistachier	-
Actinidia	TG/98	Fétuque durette	TG/67	Poinsettia	TG/24
Agrostide	TG/30	Fétuque élevée	TG/39	Poireau	TG/85
Agrumes	TG/83	Fétuque ovine	TG/67	Poirée	TG/106
Ail	TG/162	Fétuque rouge	TG/67	Poirier	TG/15
Airelle rouge	TG/139	Fève	TG/08	Poirier japonais	TG/149
Alstroemère	TG/29	Féverole	TG/08	Pois	TG/07
Amandier	TG/56	Ficus benjamina	TG/171	Pois chiche	TG/143
Amaryllis	-	Fléole	TG/34	Pomélo	TG/83
Aneth	TG/165	Forsythia	TG/69	Pomme de terre	TG/23
Anigozanthos	-	Fraisier	TG/22	Pommier	TG/14
Anthurium	TG/86	Framboisier	TG/43	Pommier ornemental	-
Arachide	TG/93	Freesia	TG/27	Porte-greffes de Prunus	-
Aronia	-	Genévrier	TG/103	Porte-greffes du Poirier	-
Artichaut	-	Gentiane	TG/145	Porte-greffes du Noyer	-
Asperge	TG/130	Géranium-lierre	TG/28	Porte-greffes du Pommier	TG/163
Aster	TG/141	Gerbera	TG/77	Porte-greffes du Pyrus.....	TG/169
Aubergine	TG/117	Gingembre	TG/153	Potiron	-
Avocatier	TG/97	Giraumon	TG/155	Prairae Gentian	-
Avoine	TG/20	Glaïeul	TG/108	Protea	TG/129
Azalée en pot	TG/140	Gombo	TG/167	Prunier européen	TG/41
Banancier	TG/123	Goyavier	TG/110	Prunier japonais	TG/84
Basilic	-	Groseillier à grappes	TG/52	Pyracantha	TG/147
Bégonia elatior	TG/18	Groseillier à maquereau	TG/51	Radis d'été, d'au-tomme	-
Bégonia tubéreux hybride	TG/107	Guzmania	-	et d'hiver	TG/63
Berberis	TG/68	Haricot	TG/12	Radis de tous les mois	TG/64
Betterave fourragère	TG/150	Haricot d'Espagne	TG/09	Radis chinois	-
Betterave rouge	TG/60	Hévéa	-	Radis oléifère	-
Blé	TG/03	Hortensia	TG/133	Rainfort sauvage	-
Blé dur	TG/120	Impatiente	TG/102	Ray-grass	TG/04
Bouvardia	TG/158	Introduction générale	TG/01	Rhododendron	TG/42
Brocoli	TG/151	Iris	-	Rhubarbe	TG/62
Brome	-	Jonquille	TG/87	Riz	TG/16
Buisson ardent	TG/147	Kaki	TG/92	Romarin officinal	-
Cactus de Noël	TG/101	Kalanchoë	TG/78	Ronce fruitière	TG/73
Cactus jonc	TG/113	Lachenalia	TG/126	Rose d'Inde	-
Calla	-	Lagerstroemia	TG/95	Rosier	TG/11
Callune	TG/94	Laitue	TG/13	Rutabaga	TG/89
Camomille	TG/152	Laurier-rose	-	Saintpaulia	TG/17
Canne à sucre	-	Lavande vraie	-	Salsifis noir	TG/116
Cardon	-	Lavandins	-	Saule	TG/72
Carotte	TG/49	Lentille	-	Scorsonère	TG/116
Carthame	TG/134	Leucadendron	TG/127	Seigle	TG/58
Caseillier	TG/138	Leucospermum	TG/128	Serruria	TG/157
Cassis	TG/40	Limettier	TG/83	Soja	TG/80
Céleri-branche	TG/82	Lin	TG/57	Sorgho	TG/122
Céleri-rave	TG/74	Limonium	TG/168	Spathiphyllum	TG/135
Cerisier	TG/35	Lis	TG/59	Statice	TG/168
Chamelaucium	-	Lotier corniculé	-	Streptocarpus	TG/47
Châtaignier	TG/124	Lupins	TG/66	Tabac	-
Chicorée (frisée, Scarole)	TG/118	Luzerne	TG/06	Tagète	-
Chicorée à café	-	Macadamia	TG/111	Thuya du Canada	TG/79
Chicorée à feuilles (sauvage)	TG/154	Mâche	TG/75	Thym	-
Chicorée, Endive	-	Mais	TG/02	Tomate	TG/44
Chou cabus	TG/48	Mandarinier	TG/83	Tournesol	TG/81
Chou Chinois	TG/105	Manguier	TG/112	Trèfle blanc	TG/38
Chou de Bruxelles	TG/54	Melon	TG/104	Trèfle souterrain	TG/170
Chou de Milan	TG/48	Moutarde blanche	-	Trèfle violet	TG/05
Chou-fleur	TG/45	Myrtille	TG/137	Triticale	TG/121
Chou frisé	TG/90	Narcisse	TG/87	Tulipe	TG/115
Chou-navet	TG/89	Navet	TG/37	Vesce commune	TG/32
Chou pommé	TG/48	Navette	TG/37	Vigne	TG/50
Chou-rave	TG/65	Nectarinier	TG/53	Weigela	TG/148
Chou rouge	TG/48	Neflier du Japon	TG/159		
Chrysanthème	TG/26	Nerine	TG/146		
Ciboule	TG/161	Nerium oléandre	-		
Ciboulette	-	Noisetier	TG/71		
Citronnier	TG/83	Noyer	TG/125		
Civette	-	Oeillet	TG/25		
Cognassier	TG/100	Oeillet d'Inde	-		
Colza	TG/36	Oenothère	TG/144		
Concombre	TG/61	Oeillet d'Inde	-		
Cornichon	TG/61	Oignon	TG/46		
Cotonnier	TG/88	Olivier	TG/99		
Courgette	TG/119	Onagre	-		
Cucurbita maxima	-	Oranger	TG/83		
Courge musquée	-	Orge	TG/19		
Cymbidium	TG/164	Ornithogale	TG/131		
Cyprés	-	Osteospermum	-		
Cyrtanthus	TG/156	Pastèque	TG/142		
Dactyle	TG/31	Pâturin des prés	TG/33		
Dieffenbachia	TG/132	Pavot	TG/166		
Echalote	-	Pêcher	TG/53		
Epicéa commun	TG/96	Pélargonium des fleuristes	TG/109		
Epinard	TG/55	Pélargonium zonale	TG/28		
Epine du Christ	TG/91	Pentas	-		
Euphorbia fulgens	TG/10	Persil	TG/136		
Eustomia	-	Pétunia	-		
Exacum	TG/114	Peuplier	TG/21		

REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Japanische Aprikose	TG/160	Pyrus-Unterlagen	TG/169
Alaska Trespe	-	Japanische Birne	TG/149	Quitte	TG/100
Allgemeine Einführung	TG/01	Japanische Mispel	TG/159	Radieschen	TG/64
Amaryllis	-	Jostabeere	TG/138	Raps	TG/36
Apfel	TG/14	Kaki	TG/92	Rebe	TG/50
Apfelbeere	-	Kalanchoe	TG/78	Reis	TG/16
Apfelunterlagen	TG/163	Kalla	-	Rettich	TG/63
Aprikose	TG/70	Kamille	TG/152	Rhabarber	TG/62
Artischoke	-	Känguruhblume	-	Rhododendron	TG/42
Aster	TG/141	Kardon	-	Ribes indigrolaria	-
Aubergine	TG/117	Kartoffel	TG/23	Riesenkürbis	TG/155
Avocado	TG/97	Kautschukbaum	-	Roggen	TG/58
Banane	TG/123	Kastanie	TG/124	Rohrschwengel	TG/39
Basilikum	-	Kichererbse	TG/143	Rose	TG/11
Baumwolle	TG/88	Kirsche	TG/35	Rosenkohl	TG/54
Berberitze	TG/68	Kiwi	TG/98	Rosmarin	-
Besenheide	TG/94	Knaulgras	TG/31	Rote Johannisbeere	TG/52
Birkenfeige	TG/171	Knoblauch	TG/162	Rote Rübe	TG/60
Birne	TG/15	Knollenbegonie	TG/107	Rotklee	TG/05
Bisamkürbis	-	Knollensellerie	TG/74	Rotkohl	TG/48
Blattzichorie	TG/154	Kohlrabi	TG/65	Rotschwengel	TG/67
Bleichsellerie	TG/82	Kohlrübe	TG/89	Rübsen	TG/37
Blumenkohl	TG/45	Kopfkohl	TG/48	Runkelrübe	TG/150
Bohne	TG/12	Korallenranke	TG/10	Saatwicke	TG/32
Bodenfrüchtiger Klee	TG/170	Kulturheidelbeere	TG/137	Saflor	TG/134
Bouvardia	TG/158	Lachenalia	TG/126	Salat	TG/13
Brokkoli	TG/151	Lagerstroemia	TG/95	Sammetblume	-
Brombeere	TG/73	Lavendel	-	Schafschwengel	TG/67
Chamaelaucium	-	Lebensbaum	TG/79	Schalotte	-
Chinakohl	TG/105	Lein	TG/57	Schnittlauch	-
Christusdom	TG/91	Leucadendron	TG/127	Schwarze Johannisbeere	TG/40
Chrysantheme	TG/26	Leucospermum	TG/128	Schwarzwurzel	TG/116
Cymbidie	TG/164	Lieschgras	TG/34	Serruria	TG/157
Cyrtanthus	TG/156	Lilie	TG/59	Sojabohne	TG/80
Dicke Bohne	TG/08	Linse	-	Sonnenblume	TG/81
Dieffenbachia	TG/132	Loquat	TG/159	Spargel	TG/130
Dill	TG/165	Lupinen	TG/66	Spathiphyllum	TG/135
Drehfrucht	TG/47	Luzerne	TG/06	Spinat	TG/55
Echte Kamille	TG/152	Macadamia	TG/111	Stachelbeere	TG/51
Echte Pistazie	-	Mairübe	TG/37	Straußgras	TG/30
Echter Lavendel	-	Mais	TG/02	Tabak	-
Edelpelargonie	TG/109	Mandarine	TG/83	Tagetes	-
Efeupelargonie	TG/28	Mandel	TG/56	Thymian	-
Eierfrucht	TG/117	Mango	TG/112	Tomate	TG/44
Elatior-Begonie	TG/18	Mangold	TG/106	Topfazalee	TG/140
Endivie	TG/118	Meerrettich	-	Trespe	-
Enzian	TG/145	Meerlavendel	TG/168	Triticale	TG/121
Erbsen	TG/07	Melone	TG/104	Tulpe	TG/115
Erdbeere	TG/22	Milchstern	TG/131	Usambaraveilchen	TG/17
Erdnuß	TG/93	Mohn	TG/166	Wacholder	TG/103
Eustoma	-	Möhre	TG/49	Walnuß	TG/125
Exacum	TG/114	Mohrenhirse	TG/122	Walnußunterlagen	-
Feldsalat	TG/75	Moschuskürbis	-	Wassermelone	TG/142
Fenchel	-	Nachtkerze	TG/144	Weide	TG/72
Feuerdorn	TG/147	Narzisse	TG/87	Weidelgras	TG/04
Flamingoblume	TG/86	Nektarine	TG/53	Weigelia	TG/148
Forsythie	TG/69	Nelke	TG/25	Weihnachtskaktus	TG/101
Freesie	TG/27	Nerine	TG/146	Weisser Senf	-
Gartenkürbis	TG/119	Ölrettich	-	Weiß Johannisbeere	TG/52
Gemeine Fichte	TG/96	Okra	TG/167	Weißklee	TG/38
Gerbera	TG/77	Oleander	-	Weißkohl	TG/48
Gerste	TG/19	Olive	TG/99	Weizen	TG/03
Gladiole	TG/108	Orange	TG/83	Widerstoß	TG/168
Grapefruit	TG/83	Ostasiatische Pflaume	TG/84	Wiesenrispe	TG/33
Grünkohl	TG/90	Osteospermum	-	Wiesenschwengel	TG/39
Guave	TG/110	Osterkaktus	TG/113	Winterzwiebel	TG/161
Gurken	TG/61	Pappel	TG/21	Wirsing	TG/48
Guzmania	-	Paprika	TG/76	Wurzelzichorie	-
Hafer	TG/20	Pentas	-	Zantedeschia	-
Härtlicher Schwengel	TG/67	Pistazie, echte	-	Zichorie	-
Hartweizen	TG/120	Petersilie	TG/136	Zierapfel	-
Haselnuß	TG/71	Petunie	-	Zitrone	TG/83
Herbstrübe	TG/37	Pfirsich	TG/53	Zitrus	TG/83
Himbeere	TG/43	Pflaume	TG/41	Zonalpelargonie	TG/28
Hornschotenklee	-	Poinsettie	TG/24	Zucchini	TG/119
Horntrespe	-	Porree	TG/85	Zuckerrohr	-
Hortensie	TG/133	Prairie Gentian.	-	Zwiebel	TG/46
Impatiens	TG/102	Preiselbeere	TG/139	Zypresse	-
Ingwer	TG/153	Protea	TG/129		
Inkahlilie	TG/29	Prunkbohne	TG/09		
Iris	-	Prunus-Unterlagen	-		

NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS DIRECTRICES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES ESPAÑOLES

Abeto	TG/96	Crisantemo	TG/26	Mostaza blanca	-
Acelga	TG/106	Cymbidium	TG/164	Nabo	TG/37
Achico Gria	-	Cyrtanthus	TG/156	Narciso	TG/87
Achicoria de hoja	TG/154	Dactilo	TG/31	Nectarino	TG/53
Achicoria	-	Damasco	TG/69	Nerine	TG/146
Adelfa	-	Dieffenbachia	TG/132	Nispero	TG/159
Adormidera	TG/166	Duraznero	TG/53	Nogal	TG/125
Agrostis	TG/30	Endivia	-	Okra	TG/167
Aguacate	TG/97	Enebro	TG/103	Olivo	TG/99
Ajo	TG/162	Eneldo	TG/165	Onagra	TG/144
Alamo	TG/21	Escarola	TG/118	Ornithogalum	TG/131
Albahaca	-	Escorzonera	TG/116	Osteospermum	-
Albaricoquero	TG/70	Espárrago	TG/130	Palta	TG/97
Albaricoquero japonés	TG/160	Espinaca	TG/55	Papa	TG/23
Alcachofa	-	Espino de fuego	TG/147	Patata	TG/23
Alcaucil	-	Euforbia	TG/10	Pelargonio	TG/109
Alfalfa	TG/06	Eustoma	-	Pentas	-
Algodón	TG/88	Exacum	TG/114	Pepinillo	TG/61
Almendro	TG/56	Festuca alta	TG/39	Pepino	TG/61
Alstroemeria	TG/29	Festuca de los prados	TG/39	Peral	TG/15
Altramuces	TG/66	Festuca ovina	TG/67	Peral japonés	TG/149
Amapola	TG/166	Festuca roja	TG/67	Perejil	TG/136
Amarilis	-	Ficus benjamina	TG/171	Petunia	-
Anigozanthos	-	Fleo	TG/34	Pimiento	TG/76
Anthurium	TG/86	Flor de Pascua	TG/24	Pistachero	-
Apio	TG/82	Forsythia	TG/69	Platanera	TG/123
Apio nabo	TG/74	Frambueso	TG/43	Poa de los prados	TG/33
Arándano americano	TG/137	Fresa	TG/22	Poroto	TG/12
Arándano encarnado	TG/139	Fresia	TG/27	Prairae Gentian	-
Árbol del caucho	-	Frijol	TG/12	Protea	TG/129
Aronia	-	Frutilla	TG/22	Portainjerto de manzano	TG/163
Arroz	TG/16	Garbanzo	TG/143	Portainjerto de nogal	-
Arveja	TG/07	Genciana	TG/145	Portainjerto de prunus	-
Aster	TG/141	Geranio	TG/28	Portainjerto de pyrus	TG/169
Avellano	TG/71	Geranio hiedra	TG/28	Puerro	TG/85
Avena	TG/20	Gerbera	TG/77	Rabanito	TG/64
Azalea	TG/140	Girasol	TG/81	Rábano	TG/64
Azofaifa de la espina de Cristo	TG/91	Gladiolo	TG/108	Rábano negro	TG/63
Begonia elatior	TG/18	Grosellero	TG/138	Rábano oleaginoso	-
Begonia tuberosa	TG/107	Grosellero espinoso	TG/51	Rábano salvaje	-
Berberis	TG/68	Grosellero negro (casis)	TG/40	Ray-grass	TG/04
Berenjena	TG/117	Grosellero rojo y blanco	TG/52	Remolacha de mesa	TG/60
Berza	TG/90	Guayabo	TG/110	Remolacha forrajera	TG/150
Bouvardia	TG/158	Guisante	TG/07	Repollo	TG/48
Brócoli	TG/151	Guzmania	-	Repollo chino	TG/105
Bromo	-	Haba	TG/08	Rododendro	TG/42
Cacahuete	TG/93	Haboncillo	TG/08	Romero	-
Cactus de Navidad	TG/101	Hierba de los canónigos	TG/75	Rosal	TG/11
Cactus de Pascua	TG/113	Hinojo	-	Rosmarino	-
Cala	-	Hortensia	TG/133	Ruibarbo	TG/62
Calabacin	TG/119	Impatiens	TG/102	Saintpaulia	TG/17
Calabaza	TG/155	Introducción general	TG/01	Salsifi negro	TG/116
Calluna	TG/94	Jengibre	TG/153	Sandia	TG/142
Caña de azúcar	-	Judía común	TG/12	Sauce	TG/72
Cañuela	TG/67	Judía escarlata	TG/09	Serruria	TG/157
Caqui	TG/92	Kalanchoe	TG/78	Soja	TG/80
Cártamo	TG/134	Kiwi	TG/98	Sorgo	TG/122
Castaño	TG/124	Lachenalia	TG/126	Soya	TG/80
Cebada	TG/19	Lagerstroemia	TG/95	Spathiphyllum	TG/135
Cebadilla	-	Laurel rosa	-	Streptocarpus	TG/47
Cebolla	TG/46	Lavanda	-	Tabaco	-
Cebolleta	TG/161	Lavandin	-	Tomate	TG/44
Cebollino	-	Lechuga	TG/13	Tomillo	-
Centeno	TG/58	Lenteja	-	Trébol blanco	TG/38
Cerezo	TG/35	Leucadendron	TG/127	Trébol rojo	TG/05
Chalota	-	Leucospermum	TG/128	Trébol subterráneo	TG/170
Chamelaucium	-	Limonium	TG/168	Trigo	TG/03
Ciprés	-	Lino	TG/57	Trigo duro	TG/120
Ciruelo europeo	TG/41	Lirio	TG/59	Triguillo	-
Ciruelo japonés	TG/84	Lombarda	TG/48	Triticale	TG/121
Cítricos	TG/83	Lotus	-	Tulipán	TG/115
Clavel	TG/25	Macadamia	TG/111	Tuya	TG/79
Clavel de las Indias	-	Maíz	TG/02	Veza común	TG/32
Clavelón	-	Mango	TG/112	Vid	TG/50
Col de Bruselas	TG/54	Mani	TG/93	Weigela	TG/148
Col de Milán	TG/48	Manzanilla	TG/152	Zanahoria	TG/49
Col rábano	TG/65	Manzano ornamental	-	Zapallo	TG/155
Col	TG/48	Manzano	TG/14	Zapallito alargado	TG/119
Coliflor	TG/45	Melocotonero	TG/53	Zarza	TG/73
Colinabo	TG/89	Melón	TG/104	Zarzamora	TG/73
Colza	TG/36	Membrillero	TG/100		

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
NUMÉROS DE RÉFÉRENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS
REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN
NÚMEROS DE REFERENCIA DE LOS PRINCIPIOS RECTORES EN ORDEN ALFABÉTICO DE LOS NOMBRES LATINOS

Abelmoschus esculentus (L.) Moench	TG/167	Dactylis glomerata L.	TG/31	Petroselinum crispum (Mill.) Nym. ex-A.W. Hill	TG/136
Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Daucus carota L.	TG/49	Petunia	-
Agrostis canina L.	TG/30	Dianthus L.	TG/25	Phaseolus coccineus L.	TG/09
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Dieffenbachia Schott	TG/132	Phaseolus vulgaris L.	TG/12
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Diospyros kaki L.	TG/92	Pheum bertolonii DC.	TG/34
Agrostis spp.	TG/30	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Pheum pratense L.	TG/34
Allium ampeloprasum L.	-	Eriobotrya japonica (Thunb.) Lindl.	TG/159	Picea abies (L.) Karst.	TG/96
Allium ascalonicum L.	-	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch	TG/10	Pistacia vera L.	-
Allium cepa L.	TG/46	Euphorbia milii Desmoulins.	TG/91	Pisum sativum L. sensu lato	TG/07
Allium fistulosum L.	-	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch.	TG/24	Poa pratensis L.	TG/33
Allium porrum L.	TG/85	Eustoma russellianum (Hook) G. Don	-	Populus L.	TG/21
Allium sativum L.	TG/162	Exacum L.	TG/114	Protea L.	TG/129
Allium schoenoprasum L.	-	Festuca arundinacea Schreb.	TG/39	Prunus amygdalus Batsch.	TG/56
Alstroemeria L.	TG/29	Festuca ovina L. sensu lato	TG/67	Prunus armeniaca L.	TG/70
Anethum graveolens L.	TG/165	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus avium (L.) L.	TG/35
Anigozanthos Labill.	-	Festuca rubra L.	TG/67	Prunus cerasus L.	TG/35
Anthemis L.	TG/152	Ficus benjamina L.	TG/171	Prunus domestica L.	TG/41
Anthurium Schott	TG/86	Foeniculum vulgare P. Mill.	-	Prunus insititia L.	TG/41
Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Forsythia Vahl	TG/69	Prunus L.	-
Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Fragaria L.	TG/22	Prunus mume Sieb. et Zucc.	TG/160
Arachis L.	TG/93	Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Prunus persica (L.) Batsch	TG/53
Armoracia rusticana Gaertn., Mey. et Scherb.	-	Gentiana L.	TG/145	Prunus salicina Lindl.	TG/84
Aronia melanocarpa (Michx) Elliot	-	Gerbera Cass.	TG/77	Psidium guajava L.	TG/110
Asparagus officinalis L.	TG/130	Gladiolus L.	TG/108	Pyracantha M. J. Roem.	TG/147
Aster L.	TG/141	Glycine max (L.) Merrill	TG/80	Pyrus L. (rootstocks)	TG/169
Avena nuda L.	TG/20	Gossypium L.	TG/88	Pyrus communis L.	TG/15
Avena sativa L.	TG/20	Guzmania Ruiz et Pav.	-	Pyrus pyrifolia (Burm f.) Nakai var. culta (Mak.) Nakai.	TG/149
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Helianthus annuus L.	TG/81	Rhaphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner	TG/63
Berberis L.	TG/68	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	Rhaphanus sativus L. var. oleiformis Pers.	-
Beta vulgaris L.	TG/150	Hevea Aubl.	-	Rhaphanus sativus L. var. radicola Pers.	TG/64
Beta vulgaris L. var. conditiva AlefTG/60	-	Hippeastrum Herb.	-	Rheum rhabarbarum L.	TG/62
Beta vulgaris L. var. vulgaris L.	TG/106	Hordeum vulgare L. sensu lato	TG/19	Rhipsalidopsis Britt. et Rose	TG/113
Beta vulgaris L. ssp. vulgaris L. var. alba DC.	-	Hydrangea L.	TG/133	Rhododendron L.	TG/42
Bouvardia Salisb.	TG/158	Impatiens L.	TG/102	Rhododendron simsii Planch.	TG/140
Brassica napus L. oleifera	TG/36	Iris L.	-	Ribes grossularia L.	TG/51
Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rehb.	TG/89	Juglans regia L. (fruit)	TG/125	Ribes nidigrolaria	TG/138
Brassica oleracea L. var. bullata DC.	TG/48	Juglans regia L. (rootstocks)	TG/125	Ribes nigrum L.	TG/40
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.	TG/48	Juniperus L.	TG/103	Ribes niveum Lindl.	TG/52
Brassica oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) Thell.	TG/48	Kalanchoë Adans.	TG/78	Ribes sylvestre (Lam.) Mert. & W. Koch	TG/52
Brassica oleracea L. var. - gongyloides L.	TG/65	Lachenalia Jacq. f. ex Murray	TG/126	Ribes uva-crispa L.	TG/51
- sabellica L.	TG/90	Lactuca sativa L.	TG/13	Rosa L.	TG/11
- sabauda L.	TG/48	Lagerstroemia indica L.	TG/95	Rosmarinus officinalis L.	-
Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var.	TG/45	Lavandula angustifolia Mill.	-	Rubus idaeus L.	TG/43
- botrytis	TG/45	Lavandula x burnatii Briq.	-	Rubus subgenus Eubatus Sect. Moriferi & Ursini	TG/73
- cymosa Duch.	TG/151	Leucadendron R. Br.	TG/127	Saccharum officinarum L.	-
- italica	TG/151	Leucospermum R. Br.	TG/128	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/17
Brassica oleracea L. convar. oleracea var. gemmifera DC.	TG/54	Lens culinaris Medik.	-	Salix L.	TG/72
Brassica pekinensis L.	TG/105	Lilium L.	TG/59	Schlumbergera Lem.	TG/101
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Limonium Mill.	TG/168	Scorzonera hispanica L.	TG/116
Bromus catharticus Vahl	-	Linum usitatissimum L.	TG/57	Secale cereale L.	TG/58
Bromus sitchensis Trin	-	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Serruria Salisb.	TG/157
Calluna vulgaris (L.) Hull	TG/94	Lolium perenne L.	TG/04	Sinapis alba L.	-
Capsicum annum L.	TG/76	Lotus corniculatus L.	-	Solanum melongena L.	TG/117
Carthamus tinctorius L.	TG/134	Lupinus albus	TG/66	Solanum tuberosum L.	TG/23
Castanea sativa Mill.	TG/124	Lupinus angustifolius	TG/66	Sorghum bicolor L.	TG/122
Chamelaucium Desf.	-	Lupinus luteus	TG/66	Spathiphyllum Schott	TG/135
Chamomilla recutita (L.) Rauschert	TG/152	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.	TG/44	Spinacia oleracea L.	TG/55
Chrysanthemum spec.	TG/26	Macadamia integrifolia Maiden et Betche	TG/111	Statice	-
Cicer arietinum L.	TG/143	Macadamia tetraphylla L. A. S. Johnsten	TG/111	Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47
Cichorium endivia L.	TG/118	Malus Mill. (fruit)	TG/14	Tagetes L.	-
Cichorium intybus L.	-	Malus Mill. (ornamental)	TG/14	Thuya occidentalis L.	TG/79
Cichorium intybus L. partim	TG/154	Malus Mill. (rootstocks)	TG/163	Thymus L.	-
Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai	TG/142	Mangifera indica L.	TG/112	Trifolium pratense L.	TG/05
Citrus L.	TG/83	Medicago sativa L.	TG/06	Trifolium repens L.	TG/38
Corylus avellana L.	TG/71	Medicago X varia Martyn	TG/06	Trifolium subterraneum	TG/170
Corylus maxima Mill.	TG/71	Musa acuminata Colla	TG/123	Triticum aestivum L.	TG/03
Cucumis melo L.	TG/104	Narcissus L.	TG/87	Triticum durum Desf.	TG/120
Cucumis sativus L.	TG/61	Nerine Herb	TG/146	Tulipa L.	TG/115
Cucurbita maxima Duch.	TG/155	Nerium oleander L.	-	Vaccinium corymbosum	TG/137
Cucurbita moschata (Duch.) Duch. ex. Poir- Cucurbita pepo L.	TG/119	Nicotiana tabacum L.	-	Vaccinium myrtillus L.	TG/137
Cupressus	-	Ocimum basilicum L.	-	Vaccinium vitis-idaea L.	TG/139
Cydonia Mill. sensu stricto	TG/100	Oenothera L.	TG/144	Valerianaella eriocarpa Desv.	TG/75
Cymbidium Sw.	TG/164	Olea europaea L.	TG/99	Valerianaella locusta L.	TG/75
Cynara scolymus L.	-	Ornithogalum L.	TG/131	Vicia faba L.	TG/08
Cyrtanthus Ait.	TG/156	Oryza sativa L.	TG/16	Vicia sativa L.	TG/32
		Osteospermum L.	-	Vitis L.	TG/50
		Papaver somniferum L.	TG/166	Weigela Thunb.	TG/148
		Pelargonium grandiflorum hort. non Willd.	TG/109	X Triticosecale Witt.	TG/121
		Pelargonium peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.	TG/28	Zantedeschia hort.	-
		Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.	TG/28	Zea mays L.	TG/02
		Pentas lanceolata (Forssk.) K. Schum.	-	Zingiber officinale Rosc.	TG/153
		Persea americana Mill.	TG/97	Zygocactus K. Schum.	TG/101

General Overview - Status of Test Guidelines (as per April 1, 1998)

Technical Working Party Stage	Agricultural Crops	Fruit Crops	Ornamental Plants and Forest Trees	Vegetables
Adopted (total 160)	Barley Bent Broad Bean, Field Bean Cocksfoot Common Vetch Cotton Durum Wheat Flax, Linseed Fodder Beet Groundnut Kentucky Bluegrass Lucerne Lupins Maize Meadow Fescue, Tall Fescue Oats Peas Potato Rape Seed Red Clover Rice Rye Ryegrass Safflower Sheep's Fescue, Red Fescue Sorghum Soya Bean Sunflower Swede Timothy Triticale Turnip, Turnip Rape Wheat White Clover	Almond Apple Apricot Avocado Banana Black Currant Blackberry Blueberry Cherry Chestnut Citrus European Plum Gooseberry Guava Hazelnut Japanese Pear Japanese Plum Jostaberry Kiwifruit Lingonberry Loquat Macadamia Mango Mume Olive Peach Juniper Pear Persimmon (Kaki) Quince Raspberry Red and White Currant Strawberry Vine Walnut	African Violet Alstroemeria Anthurium Apple Aster Berberis Bouvardia Carnation Chincherinchee Christmas Cactus Chrysanthemum Crown of Thorns Dieffenbachia Easter Cactus Elatior Begonia Euphorbia Fulgens Exacum Firelily Forsythia Freesia Gentian Gerbera Gladiolus Hydrangea Impatiens Juniper Kalanchoe Lachenalia Lagerstroemia Leucadendron Leucospermum Lily Ling, Scotch Heather Narcissi Nerine Norway Spruce Poinsettia Poplar Pot Azalea Protea Pyracantha Regal Pelargonium Rhododendron Rose Serruria Spathiphyllum Streptocarpus Tuberous Begonia Hybrids Tulip Weigela White Cedar Willow Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelargonium	Asparagus Beetroot Black Radish Black Salsify, Scorzonera Broad Bean, Field Bean Broccoli Brussels Sprouts Cabbage Carrot Cauliflower Celeriac Celery Chamomile Chick-pea Chinese Cabbage Cormsalad Cucumber, Gherkin Curly Kale Egg Plant Endive Evening Primrose French Bean Ginger Kohlrabi Leaf Beet Leaf Chicory Leek Lettuce Melon Onion Parsley Peas Pumpkin Radish Rhubarb Runner Bean Spinach Swede Sweet Pepper Tomato Turnip, Turnip Rape Vegetable Marrow, Squash Watermelon Welsh Onion
Professional organizations to comment (total 19)	Rye Subterranean Clover Sunflower	Apple Rootstock Grapevine° Pyrus Rootstocks Walnut	Cymbidium Limonium Weeping Fig	Garlic Black Radish° Dill Leek° Okra Onion° Opium/Seed Poppy Radish° Rhubarb°
Planned	Bromus Cotton° Field Bean Fodder Radish Industrial Chicory Rice° Sugarcane Tobacco Lotus Turnip, Turnip Rape° White Mustard	Citrus° European Plum° Kiwifruit° Pear° Prunus Rootstocks Walnut Rootstocks	Amaryllis Apple (ornamental) Calla Chrysanthemum° Cupressus Eustoma Geraldton Wax Flower Gerbera° Guzmania Iris (bulbous) Kangaroo Paw Lavender, Lavendine Nerium Osteospermum Pentas Petunia Poinsettia° Rubber Tagetes Thyme	Basilicum Broad Bean° Celeriac° Celery° Cucurbita moschata Curly Kale° Fennel Globe Artichoke Horse Radish Industrial Chicory Kohlrabi° Lentil Rosmarin Swede° Turnip, Turnip Rape° Witloof

° = (revision)